

cyberpresse.ca

LA PRESSE

UN VOTE HISTORIQUE POUR 158 CONTRE 133



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

OTTAWA LÉGALISE LE MARIAGE GAI

L'heure était à la fête pour des milliers de gais du pays qui ont passé la nuit à célébrer après que le Parlement eut adopté hier le projet de loi reconnaissant le mariage homosexuel. Ce vote historique a mis fin à une session parlementaire houleuse où la survie du gouvernement minoritaire de Paul Martin a été menacée à deux reprises. Notre dossier en pages A2 et A3.

GARDERIE PROPRIÉTAIRE ACCUSÉE
PAGE A7

ALOUETTES CE SERA LUI LE PARTANT!

SPORTS
PAGE 7

ÉRIC LAPOINTE



Mon clin d'oeil GUY NANTEL
Protégez-vous contre la canicule : si vous n'avez pas de crème de protection numéro 30, je vous déconseille fortement de mettre 15 fois de la 2...

13 tours du monde à réaliser!
Détails à l'intérieur ou à RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 14
Bandes dessinées	AFFAIRES 16
Bridge	AFFAIRES 13
Carrières	AFFAIRES 4
Décès	AFFAIRES 15
Feuilleton	AFFAIRES 16
Forum	A 18 et 19
Horaire télévision	ARTS 7
Loteries	A 12
Mots croisés	AFFAIRES 16 et SPORTS 9
Mot mystère	AFFAIRES 16
Observateur	AFFAIRES 11
Petites annonces	AFFAIRES 2 et AFFAIRES 11
Vacances/voyage	ACTUEL 10 à 12

Météo
Généralement ensoleillé, maximum 29, minimum 20, plus de détails en page SPORTS 12



Direction du PQ Pauline Marois stagne depuis près d'un an

ANDRÉ BOISCLAIR CLAIREMENT EN AVANCE

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Retiré de la vie publique depuis un an, André Boisclair a tout de même pris un départ canon dans la course à la succession de Bernard Landry. L'ancien ministre de l'Environnement domine très clairement la liste des prétendants à la direction du PQ.

Et c'est tout un électrochoc que recevra Pauline Marois avec le récent sondage CROP réalisé pour *La Presse*. Même si Bernard Landry et Gilles Duceppe ne sont plus dans la liste des successeurs potentiels, M^{me} Marois stagne encore aux mêmes niveaux d'appuis depuis près d'un an.

Réalisée du 16 au 27 juin derniers auprès de 1001 répondants, l'enquête CROP révèle qu'André Boisclair est très en avance sur sa rivale dans le coeur des Québécois. Ainsi, 35 % des gens estiment que c'est avec lui que le PQ « aurait le plus de chances de remporter les prochaines élections ». Loin derrière, Pauline Marois obtient 22 %, tan-

dis que les autres candidats sont tous déclassés, Richard Legendre à 5 %, Louis Bernard, à 4 %. Jean-Pierre Charbonneau, qui s'est prononcé hier en faveur de M^{me} Marois, récoltait 3 %, un point devant Daniel Turp qui évalue encore ses chances.

> Voir **BOISCLAIR** en page A14

Canicule Montréal a son plan d'urgence



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Tous les moyens bons pour faire face à la chaleur suffocante qui sévit dans la région montréalaise. Le jeune François Ronger, lui, a choisi une fontaine du quartier Hochelaga-Maisonneuve pour se rafraîchir. Devant la menace que représente la canicule pour la santé publique, Montréal se dit prêt à mettre en branle son plan d'action, rendu public cette semaine. Nos informations en page A9.

Homolka veut freiner la chasse dont elle est l'objet

CHRISTIANE DESJARDINS

Craignant une véritable « chasse à la femme » à la sortie de prison de Karla Homolka, ses avocats s'adresseront à la Cour supérieure aujourd'hui, dans le but de stopper cette traque appréhendée par voie d'injonction. C'est à la demande de la Société Elizabeth Fry, organisme communautaire qui doit appuyer la célèbre criminelle dans sa démarche de réinsertion, que les avocats de l'aide juridique Christian Lachance et Christian Castonguay étudient la demande depuis jeudi dernier. Dans la requête qui doit être débattue aujourd'hui, ils justifient leurs demandes par le droit à la vie privée d'Homolka. Ils voudraient que la Cour ordonne aux médias de cesser de la pourchasser directement ou indirectement, de cesser de la photographier, de ne pas tenter d'obtenir des renseignements de nature privée à son sujet, de ne pas importuner sa famille et, bien sûr, de ne rien publier sur la nouvelle vie qu'elle entreprendra prochainement.

> Voir **HOMOLKA** en page A8

Enfin! un Solarium pour aussi peu que 4295\$ ou 74,99\$/mois*

Solarium Panovision

Rabais de 50% sur les stores au toit et verre teinté gratuit**

Venez visiter nos salles de montre

Saint-Laurent 4940, chemin du Bois-Franc. Heures d'ouverture : lun-ven 10h-17h, sam 10h-15h.

Longueuil 848, place Trans-Canada. Heures d'ouverture : lun-ven 10h-17h, sam 10h-15h.

Gatineau 1201, boul. St-Joseph. Heures d'ouverture : lun-sam 9h-17h, dim 12h-17h

Conçu et fabriqué par **Zyeco**

Visitez-nous sur **zytco.com** ou composez le **1-800-338-2575**

*Aucun dépôt et sujet à approbation du crédit. Versements égaux échelonnés sur 72 mois à un taux annuel de 7,85 %. Taxes non-incluses. Frais d'installation non-compris. **Autres détails en salle de montre. **Pour un temps limité avec l'achat d'un solarium Panovision. Membre A.P.C.H.O. Licence R.B.O. : 1983-2179-28

LA VICTOIRE DES GAIS



PHOTO RÉMI LEMÉE, ARCHIVES LA PRESSE ©

Michael Hendricks et René Leboeuf, premiers homosexuels au Québec à avoir uni leurs destinées.

Les Hendricks-Leboeuf sablent le champagne

MAXIME COUTIÉ

C'était jour de fête hier chez les Hendricks-Leboeuf, ce fameux couple gai devenu au fil des ans le symbole de la lutte pour la reconnaissance du mariage entre conjoints de même sexe au Québec. « On a même sablé le champagne ! Et tout ça, grâce au vote des maudits séparatistes » rigole Michael Hendricks, faisant allusion aux propos tenus lundi par le chef conservateur Stephen Harper. Mariés depuis un an, ils ont mené une croisade qui leur a coûté cher. Plus de 300 000 \$, payés en grande partie par le programme fédéral de contestation juridique. La Cour d'appel du Québec leur avait finalement donné raison. Après l'Ontario et la Colombie-Britannique, le Québec devenait, en mars 2004, la troisième provin-

ce canadienne à reconnaître le mariage entre conjoints de même sexe. En voyant hier soir les parlementaires fédéraux se lever tour à tour pour donner leur aval au projet de loi C-38, Michael Hendricks s'est réjoui de « faire enfin partie de la grande famille canadienne ». « Le Parlement vient de reconnaître notre existence, a-t-il ajouté. Pour nous, c'est l'aboutissement d'une longue lutte. »

Le mariage civil maintenant acquis, il suggère, sur le ton de l'humour, que l'on se penche maintenant sur la question des divorces. « Ce n'est pas mon cas, mais il y en aura, c'est certain. Après tout, nous ne sommes pas différents des hétérosexuels. »

Le mariage civil maintenant acquis, il suggère, sur le ton de l'humour, que l'on se penche maintenant sur la question des divorces. « Ce n'est pas mon cas, mais il y en aura, c'est certain. Après tout, nous ne sommes pas différents des hétérosexuels. »

OFFICIAL TIMEKEEPER

OMEGA

L'EAU EST L'ÉLÉMENT NATUREL DE IAN THORPE. SA MONTRE EST UNE PLANET OCEAN. MON CHOIX

OMEGA

Célébrons 25 ans d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • Montréal • (514) 845-4651
Sans frais 1 888 883 8283

« Il faut maintenant que je me trouve un mari! »

La légalisation du mariage homosexuel suivie de près au Village

MAXIME COUTIÉ

L'adoption du projet de loi C-38 sur le mariage gai a fait des heureux dans le Village. « C'est un grand jour pour la démocratie », a déclaré Carl Beauregard, jeune homosexuel dans la vingtaine qui, avec son ami Marcellò Morello, ont levé leur verre « à la liberté ».

Réuni pour l'occasion au Skypub, un petit groupe de militants homosexuels suivait le déroulement du vote à RDI comme on regarde une partie de hockey. « Dans cinq minutes, on va enfin me considérer comme un être humain normal », disait l'un d'eux avant le décompte.

C'est par des applaudissements bien nourris qu'ils ont accueilli le vote des députés. « On vient d'abattre le dernier mur », se réjouissait un client accoudé au bar. Son voisin de table, grand gaillard au crâne rasé, a aussitôt feint de se mettre à la recherche de l'âme soeur. « Il faut maintenant que je me trouve un mari », plaisantait-il.

Plus qu'un symbole

Un peu plus tôt rue Sainte-Catherine, Cassandra, transsexuelle bien connue dans le quartier, se

CONSÉQUENCES

— Concrètement, que signifie l'adoption du projet de loi C-38 ?

Les couples homosexuels peuvent déjà se marier dans huit provinces au pays. Seuls l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne le permettent pas encore. L'adoption du projet de loi permet donc de mettre fin à cette mosaïque juridique en reconnaissant les mariages gais d'un bout à l'autre du pays.

— Qu'arrivera-t-il maintenant ?

Après avoir été adopté en troisième lecture hier par les députés de la Chambre des communes, le Sénat doit, d'ici la mi-juillet, entériner le texte.

réjouissait de pouvoir vivre ce moment jugé « historique ». « C'était le temps que ça se fasse, disait-elle. Depuis le temps qu'on niaise avec ça. Le Canada est un pays ouvert à la diversité. Et j'en suis fière. »

De façon concrète, l'adoption du projet de loi C-38 ne changera du peu près rien à la réalité de la ma-

jeurité des homosexuels du pays. Exception faite de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, il est déjà possible de se marier au Canada.

Pour Evangeline Caldwell, de la Coalition québécoise pour le mariage gai contribuera à une plus grande acceptation de l'homosexualité. « Pour prétendre à l'égalité sociale, il faut d'abord disposer des mêmes droits. En prenant position en ce sens, le Canada envoie un message clair à la population. »

De là à prétendre à la fin de la discrimination, Laurent McCutcheon demeure réaliste. « L'homophobie se raffine. Elle devient plus insidieuse. Nous allons enfin pouvoir consacrer toutes nos énergies à la combattre. »

LA VICTOIRE DES GAIS



L'émotion était vive hier soir dans la communauté gaie de Montréal.

PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

La Chambre des communes reconnaît les mariages entre conjoint de même sexe

Un vote historique

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA — Les couples homosexuels pourront dorénavant convoler en justes noces partout au pays puisque le projet de loi reconnaissant les mariages gais a été adopté hier lors d'un vote historique à la Chambre des communes par un score de 158 à 133, après des mois de débats houleux.

Le texte doit maintenant être approuvé par le Sénat, d'ici la mi-juillet, et recevoir la sanction royale avant que la loi puisse entrer en vigueur. À peine quelques heures avant la tenue du vote tant attendu, le ministre d'État responsable du développement économique dans le nord de l'Ontario, Joe Comuzzi a quitté le Cabinet, car il ne pouvait se résigner, comme l'avait demandé le premier ministre Martin, à respecter la solidarité ministérielle en appuyant le projet de loi. Tous les ministres devaient s'en tenir à la ligne de parti alors que les autres députés libéraux pouvaient voter selon leur conscience. M. Comuzzi veut toutefois continuer à siéger comme député libéral.

Par ailleurs, le verdict des parlementaires hier soir n'a pas provoqué de grande surprise puisque le nombre de députés en faveur des mariages entre conjoints de même

sexe était déjà connu depuis plusieurs mois.

En effet, lors du vote hier, six des 54 députés du Bloc étaient absents. Sur les 48 en Chambre, seulement cinq ont voté contre le projet de loi C-38 alors que 18 des 19 députés du Nouveau Parti démocratique l'ont appuyé. Dans les rangs libéraux, le premier ministre Paul Martin n'a pu convaincre 32 de ses députés, farouchement opposés au mariage gai, de se prononcer en faveur du projet de loi. Les autres députés, y compris les ministres, ont appuyé le C-38. Du côté des conservateurs, sur les 96 députés présents, 93 ont rejeté le projet de loi. Chez les députés indépendants, David Kilgour et Pat O'Brien ont voté contre.

Les libéraux étaient visiblement déterminés à faire adopter le projet de loi C-38 avant le début des vacances puisqu'ils ont demandé un prolongement de la session et ont déposé lundi une motion de clôture visant à limiter les débats à une durée de huit heures pour empêcher l'obstruction.

« Je pense que la décision d'appuyer la Charte des droits est une décision très importante (...) C'est très important de protéger les minorités, c'est ça, le rôle de la Charte (des droits) », a déclaré le premier

ministre Paul Martin, peu de temps avant le vote.

À l'issue du vote, le ministre de la Justice, Irwin Cotler paraissait satisfait. « Je suis très content pour nous tous, a-t-il dit. La seule façon d'aller à l'encontre du vote de ce soir, c'est d'utiliser la clause dérogatoire, d'outrepasser les droits des minorités, les droits à l'égalité et toutes les décisions des tribunaux. Je ne crois pas que ce soit ce que les Canadiens veulent. »

Majoritairement opposés à ce type d'union, les députés conservateurs avaient déjà commencé à concéder la victoire à leurs adversaires, après avoir constaté qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour faire renverser la vapeur. Malgré la défaite, le chef conservateur, Stephen Harper a bien l'intention de rouvrir le débat.

« Je ne pense pas que les Canadiens vont voir cette décision, prise par une minorité de députés fédéralistes, comme une fin de non-recevoir », a-t-il déclaré quelques heures avant le vote. Il a d'ailleurs ajouté que son parti pouvait représenter une solution intéressante pour les Canadiens qui souhaitent préserver la définition traditionnelle du mariage.

À l'opposé, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, s'est réjoui du résultat du vote et a tenu à souli-

EN VACANCES

— Pourquoi les travaux de la Chambre ont-ils été prolongés ?

Selon le calendrier parlementaire, la session devait prendre fin le 23 juin. Or, comme les libéraux voulaient que le projet de loi C-38 soit mis aux voix avant les vacances estivales, ils ont fait adopter une motion pour prolonger la durée des travaux, ce qui n'avait pas été fait depuis 1988 alors que le premier ministre de l'époque, Brian Mulroney, avait demandé une extension de la session pour faire adopter le projet de loi sur le libre-échange.

— À quel moment les parlementaires retourneront-ils au travail ?

Maintenant que le C-38 a été adopté, les députés peuvent quitter la colline parlementaire pour la période estivale. La session d'automne reprendra le 26 septembre.

n'aurait pas passé. »

Le chef néo-démocrate Jack Layton a qualifié le résultat du vote de victoire pour l'égalité mais n'a pas caché son mécontentement après que l'une de ses députés, Bev Desjarlais, eut outrepassé la ligne de parti en votant contre le C-38. « Mme Desjarlais ne sera pas critiquée au sein de notre parti et va siéger dans la dernière rangée », a mentionné M. Layton. Pour sa part, Mme Desjarlais s'est dite « prête à accepter les conséquences de son vote ».

L'adoption du projet de loi C-38, une initiative de l'ancien ministre de la Justice, Martin Cauchon, il y a près de quatre ans, permettra aux couples homosexuels de convoler en justes noces partout au pays. D'ailleurs les mariages entre conjoints de même sexe étaient déjà permis dans huit provinces et un territoire (le Yukon). Les couples gais ne pouvaient toutefois pas accéder au mariage en Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Le Canada devient le troisième pays, après la Belgique et les Pays-Bas, à adopter une telle loi.

Avec la collaboration de Marie-Claude Lemieux

gnier que le projet de loi n'aurait pu être adopté sans l'appui d'une majorité de députés de son parti. « C'est une victoire pour la démocratie, a-t-il déclaré à la sortie de la Chambre. N'eût été le Bloc, cela



PHOTO CHRIS WATTIE, REUTERS

Le premier ministre Paul Martin et le ministre démissionnaire Joe Comuzzi, opposé au projet de loi, se sont rencontrés après le vote des Communes qui fait du Canada le troisième pays au monde, après les Pays-Bas et la Belgique, à accepter le mariage gai.

Une province distincte

MAXIME COUTIÉ

Même si il est la province la plus ouverte au mariage gai, le Québec demeure l'un des endroits au Canada où l'on se marie le moins entre conjoints de même sexe. Selon les plus récents chiffres de l'Institut de la statistique du Québec, à peine 307 couples ont convolé en justes noces depuis mars 2004, date à laquelle la Cour d'appel du Québec a jugé inconstitutionnelle la définition traditionnelle du mariage.

C'est 10 fois moins qu'en Ontario, où les évaluations faites par les groupes de défense des homosexuels chiffrent à environ 3000 le nombre de couples mariés. « La province ne tient pas de registre précis à ce sujet, explique Alex Munter, coordonnateur national de l'organisme Canadiens et Canadiennes pour le droit égal au mariage. Nos études nous indi-

quent cependant que les couples mariés sont beaucoup plus nombreux en Ontario et en Colombie-Britannique qu'au Québec. »

Laurent McCutcheon, président de Gai Écoute, rappelle que, bien avant le mariage gai, le Québec a été la seule province à offrir l'union civile. « Plusieurs personnes ont opté pour cette forme d'union », précise-t-il.

Le Québec, société distincte à plusieurs égards, compte aussi beaucoup moins de mariages chez les hétérosexuels. « C'est vrai chez les deux groupes. Le mariage n'a plus chez nous la signification qu'il avait auparavant », ajoute M. McCutcheon.

Alex Munter rappelle de son côté que l'Ontario et la Colombie-Britannique reconnaissent le mariage gai depuis plus de deux ans, contre un an seulement au Québec. « C'est normal qu'il y en ait plus », conclut-il.

ACTUALITÉS

Charkaoui demande l'annulation du certificat de sécurité

LAURA-JULIE PERREULT

Considérant que le Canada a pratiqué la « torture psychologique » et qu'il a ainsi enfreint les droits de son client, Adil Charkaoui, l'avocate Johanne Doyon a demandé hier à la Cour fédérale de faire tomber le certificat de sécurité qui pèse sur le Montréalais d'origine marocaine, soupçonné par les autorités du pays d'appartenir à Al-Qaeda.

Selon le document accompagnant la requête que *La Presse* a obtenu hier, la santé mentale d'Adil Charkaoui a été gravement affectée par les menaces d'expulsion vers le Maroc.

« En maintenant une menace de renvoi vers un pays où il risque la torture, le gouvernement canadien a lui-même exercé une forme de torture psychologique sur le requérant (...). D'ailleurs, M. Charkaoui est affecté par cette situation au point de nécessiter un suivi médical en psychiatrie », plaide l'avocate.

L'avis médical est celui d'une psychologue qu'Adil Charkaoui a vu à maintes reprises. Son rapport restera confidentiel.

En entrevue, Adil Charkaoui explique qu'il est lui-même surpris par les conclusions de la psychologue, mais il avoue avoir subi énormément de stress psychologique depuis son arrestation en mai 2003. Cette arrestation a été suivie par une détention de 23 mois. Adil Charkaoui a été libéré en février dernier, mais il doit respecter une longue liste de conditions pendant que la cour évalue si le gouvernement a eu raison de délivrer un certificat de sécurité contre lui.

« Le stress que je ressens n'est pas seulement lié à la détention. Ça continue depuis que je suis en liberté. Quand le gouvernement a annoncé que je pouvais être déporté au Maroc malgré les dangers de torture, je l'ai très mal pris. J'ai toujours une épée de Damoclès au-dessus de la tête », a-t-il exposé.

La première décision du gouvernement d'expulser M. Charkaoui malgré les risques de mauvais traitements a été renversée en mars dernier. Hier, les avocats du gouvernement ont noté qu'une nouvelle décision sur la nécessité ou non d'accorder la protection à M. Charkaoui doit être rendue, mais qu'il n'existe pas d'échéancier.

Le juge Simon Noël a accepté d'entendre la plaidoirie sur la requête en septembre.

La Cour suprême tranche

Mugesera peut être expulsé du Canada

MARIE-CLAUDE LEMIEUX

Parce qu'il a participé à des crimes contre l'humanité, Leon Mugesera, ancien politicien radical rwandais installé à Québec, peut être chassé du Canada. À l'unanimité, les juges de la Cour suprême ont conclu hier que Mugesera avait incité la majorité hutue au meurtre, au génocide et à la haine, en prononçant au Rwanda en 1992 un discours virulent contre les Tutsis.

La Cour a aussi prononcé une réprimande personnelle à l'avocat de M. Mugesera, Guy Bertrand. Celui-ci alléguait que des organisations juives avaient manipulé la Cour suprême dans le seul but d'obtenir l'expulsion de M. Mugesera. « Avec regrets, nous devons noter que la requête et la documentation produite comportent des éléments d'un discours antisémite que l'on aurait cru disparu de la société canadienne et encore plus des débats judiciaires », mentionnent les juges au sujet de M^c Bertrand.

Fort de ce jugement, Ottawa pourrait expulser M. Mugesera sur-le-champ — mais non sa famille, qui n'est pas visée. Le gouvernement devra toutefois vérifier le sort que lui réserve le Rwanda. « Généralement, nous ne retournons pas des gens vers leur pays si nous ne savons pas s'ils seront torturés ou tués », a expliqué le ministre fédéral de l'Immigration, Joe Volpe. Le ministre n'écarte pour l'instant aucune possibilité, pas même la mise en accusation au Canada de M. Mugesera pour crimes contre l'humanité.

Pour la Cour suprême, le discours de M. Mugesera diffusé par la radio Mille Collines en 1992 était un ap-

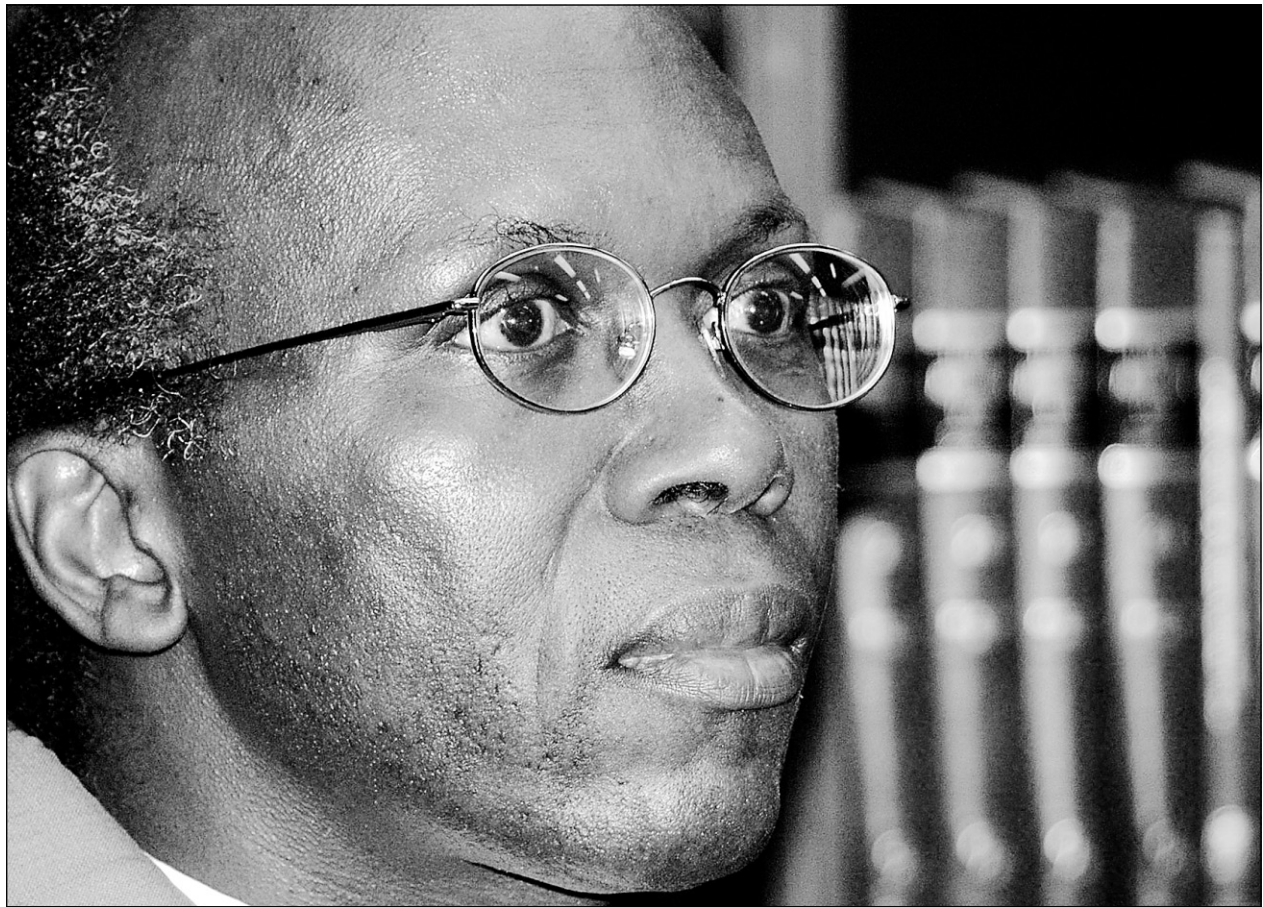


PHOTO PRESSE CANADIENNE

Le jugement de la Cour suprême ouvre la porte à l'expulsion de Leon Mugesera, qui pourrait également être mis en accusation au Canada pour crimes contre l'humanité.

Rwanda contre les Tutsis et les Hutus modérés », écrit la Cour. En 1992, déjà 2000 Tutsis avaient été massacrés.

Carte blanche pour le massacre

Des Rwandais assemblés dans le hall de l'édifice de la Cour suprême ont applaudi le jugement. « C'est

l'influence, c'était un idéologue du parti au pouvoir. C'était comme s'il leur disait : *Vous pouvez massacrer ces Tutsis et il ne vous arrivera rien.* C'était une carte blanche pour le massacre. »

M^c Bertrand se dit très déçu de la décision, surtout la partie qui le concerne. « Le ton utilisé par la Cour suprême me déçoit. J'ai défendu les droits et libertés toute ma vie, je suis un avocat de citoyens et non de corporations, j'ai défendu des droits avec mon âme et ma conscience et je m'étonne que la Cour suprême utilise ce ton agressif à mon endroit. »

M^c Bertrand tiendra un point de presse aujourd'hui à Québec pour faire connaître les intentions de son client. Il pourrait demander à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié que son client reste au Canada pour des motifs humanitaires.

La Cour a prononcé une réprimande personnelle à l'avocat de M. Mugesera, Guy Bertrand.

pel sans équivoque à l'extermination de la minorité tutsie. Elle en cite ces extraits : « Sachez que celui à qui vous ne couperez pas le cou, c'est celui-là même qui vous le coupera », et « Attendons-nous que ce soit réellement eux qui viennent nous exterminer ? »

Le discours de M. Mugesera « s'inscrivait dans le cadre de l'attaque systématique alors menée au

un soulagement pour moi, dit Paulin Nteziryayo, qui raconte avoir perdu presque toute sa famille dans le génocide de 1994. C'est comme une réponse à tout ce mal qu'on a connu. »

Le réfugié tutsi Joseph Mkuba applaudissait lui aussi. « C'est juste après le discours de Mugesera qu'ont eu lieu les premiers balbutiements du génocide. Il avait de

CHRONOLOGIE

- 1993**
Léon Mugesera s'installe à Québec avec sa famille.
- 1996**
La Commission de l'immigration et du statut de réfugié émet un avis d'expulsion.
- 2001**
La Cour fédérale maintient l'avis d'expulsion.
- 2003**
La Cour d'appel fédérale annule l'ordre d'expulsion.
- 28 juin 2005**
La Cour suprême renverse cette décision et restaure l'ordre d'expulsion.

Pinguino, par De'Longhi, possède une technologie brevetée, qui vous permet d'évacuer l'humidité sans "l'égoutter" pour une utilisation continue. La plupart des modèles ont trois fonctions en une, leur permettant de fonctionner comme climatiseur, déshumidificateur et filtre à air. Les modèles sont tous entièrement transportables avec des galets faciles à rouler. Un ensemble ajustable de ventilation pour fenêtres/portes de terrasse est inclus.

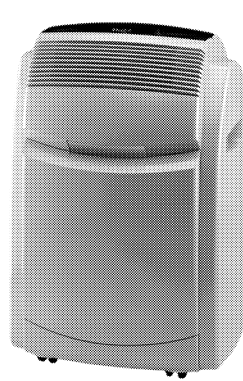


Living innovation



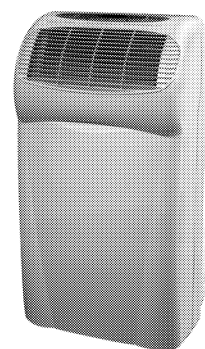
PAC 166

- 9 000 BTU de refroidissement
- Électronique intelligente pour faciliter l'utilisation
- Thermostat électronique économe en énergie entièrement réglable



PAC 700

- 9 000 à 11 000 BTU de refroidissement
- La fonction CoolJet augmente la puissance de sortie jusqu'au niveau maximal de BTU.
- Le minuteur sur 24 heures vous permet de régler plusieurs heures de refroidissement.
- Système exclusif de filtration de l'air avec Filtrite de 3M



K 900

- 8 000 BTU de refroidissement
- Électronique intelligente pour faciliter l'utilisation
- Thermostat électronique économe en énergie entièrement réglable

En vente dans les magasins participants de : Sears, La Baie, Leon's, Corbeil

1-888-335-6644 ~ www.delonghi.com

toutes modèles ne sont pas disponible chez chaque détaillants

PRIME!

Le purificateur d'air De'Longhi à l'achat d'un climatiseur portable De'Longhi



LE PURIFICATEUR D'AIR DE'LONGHI

- * Valeur plus de 100\$
- * Technologie de filtration compacte 3 étapes (pré-filtre lavable, HEPA et filtre au charbon)
- * Les filtres scellés éliminent l'entrée d'air et maximisent la filtration.
- * Un ventilateur 4 vitesses conçu pour un fonctionnement silencieux.
- * 3 positions pratiques: verticale, horizontale fixation murale.

Voici comment obtenir la PRIME de votre purificateur d'air De'Longhi

Cette offre est valable avec l'achat d'un climatiseur portable modèles PAC166, PAC700, K900, SEULEMENT du 24 Juin au 8 Juillet 2005.

Complétez et postez le certificat de remboursement avec ce qui suit:

- * 10\$ pour les frais de poste et de manutention pour chaque purificateur réclamé (maximum de 3 par ménage, famille ou adresse). Veuillez envoyer un chèque ou un mandat poste payable à De'Longhi Canada Inc. N'envoyez pas d'argent comptant.
- * Les reçus d'achat originaux datés entre le 24 Juin 2005 et le 8 Juillet 2005, le prix d'achat et la date encadrés (aucune photocopie acceptée). Veuillez conserver une copie pour vos dossiers.

Ce formulaire doit accompagner votre demande. Limite d'une prime par climatiseur portable acheté avec une limite de trois climatiseurs portables par famille, ménage ou adresse. L'offre n'est pas valable pour les groupes, organisations et revendeurs non autorisés. L'offre vient à échéance le 8 Juillet 2005 et doit être postée d'ici le 29 Juillet 2005, (Le timbre de la poste faisant foi). Veuillez, s'il vous plaît, accorder 4 à 8 semaines pour la livraison. Toutes les demandes sont sujettes à vérification. L'offre n'est valable qu'au Canada.

Postez à : De'Longhi Canada Inc.
6150 McLaughlin Rd. Unit 3
Mississauga, Ontario, L5R 4E1

Veuillez compléter les informations ci-dessous (imprimer clairement l'adresse sera utilisée pour l'expédition).

Nom: _____
 Adresse: _____
 Ville : _____ Province: _____
 Code postal: _____
 Aucune responsabilité ne sera acceptée pour les demandes de perte, de retard, d'envoi erroné, de dommages. Les demandes illisibles ou incomplètes seront retournées lorsque possible.



YVES BOISVERT

La disgrâce de Guy Bertrand

Non, mais arrêtez-le quel-qu'un ! Guy Bertrand va-t-il continuer longtemps à faire le pitre devant les tribunaux ?

On sait depuis longtemps que, comme on dit dans la marine, c'est un bateau à grandes voiles et à petite boussole. Enfin, je ne sais pas si on dit ça dans la marine, mais on le dit au palais de justice.

Sauf que Guy Bertrand, c'est Guy Bertrand. On a beau connaître ses manies, ses tics, ses éclats de voix, ses effets de toge (de plus en plus grands et de plus en plus ridicules), on lui reconnaît néanmoins un talent nettement au-dessus de la moyenne, et pas seulement dans le show-business politico-judiciaire. L'homme a connu ses grandes causes et ses grandes victoires.

C'était jadis. Depuis décembre dernier, Guy Bertrand est une disgrâce officielle pour le Barreau du Québec, une honte pour la profession d'avocat, tant qu'il ne présente pas ses excuses.

Bertrand est l'avocat du Rwandais Léon Mugesera. Mugesera a fui le Rwanda en 1992 et s'est réfugié au Canada, où il a obtenu le statut de résident permanent en 1993. En 1995, les autorités canadiennes demandent son expulsion du pays, l'accusant d'avoir incité des Rwandais au génocide lors d'un discours devant 1000 membres de son parti politique radical, en 1992.

s'ensuit. Un arbitre juge que Mugesera doit être expulsé. L'affaire est portée en appel devant la Commission de l'immigration, où on confirme la décision d'expulsion. Bertrand conteste la décision devant la Cour fédérale qui, en 2001, lui donne partiellement raison, mais qui maintient l'ordre d'expulsion. La Cour d'appel fédérale, en 2004, donne enfin raison à Bertrand et annule l'expulsion. La longue décision du juge Décary réinterprète la fameux discours de 1992 pour dire qu'il n'y a pas là-dedans de quoi fonder des allégations d'incitation au meurtre, à la haine, au génocide

Hier, dans un geste sans précédent, la Cour a joint à sa décision sur Mugesera une décision de sept pages portant uniquement sur la requête de Bertrand, qui se fait donner un savon magistral.

ou au crime contre l'humanité. Le gouvernement canadien porte l'affaire devant la Cour suprême. Hier, à l'unanimité des huit juges présents, la Cour a cassé ce jugement et ordonné l'expulsion de Mugesera. On ne l'a pas déclaré coupable ; c'est une affaire d'immigration. On a simplement estimé qu'il y a amplement de quoi prétendre que le politicien rwandais a commis certains de ces crimes graves, et donc qu'il n'est pas le bienvenu ici.

Pourquoi donc Bertrand est-il

nommé deux juges au cours de l'automne, dont Rosalie Abella (juive). Le mari de celle-ci (juif) a déjà présidé un comité du Congrès juif canadien sur les crimes de guerre. Or, le Congrès juif est intervenu à la Cour suprême dans cette affaire.

M^{me} Abella, bien entendu, s'est récusée d'elle-même pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts. Mais cela n'était pas suffisant pour Guy Bertrand : TOUS les juges devaient se récuser, disait-il, parce qu'ils allaient être influencés par leur nouvelle collègue, même si aucun d'eux n'a été im-

pliqué d'une quelconque manière dans cette histoire (il faut avoir manqué quelques jugements de la Cour pour penser qu'on y est tous copain-copain, mais enfin).

Hier, dans un geste sans précédent, la Cour a joint à sa décision sur Mugesera une décision de sept pages portant uniquement sur la requête de Bertrand, qui se fait donner un savon magistral.

Le caractère de sa requête est « scandaleux », dit la Cour. Parce que, d'une part, il attaque sans aucun fondement les membres de la Cour ; puis parce que Bertrand évoque une sorte de vaste complot juif contre Mugesera — alors

dit obligée de dénoncer le caractère « inadmissible à tous points de vue » de la requête de Bertrand.

Pire : « Avec regrets, nous devons aussi noter que la requête et la documentation produite comportent des éléments d'un discours antisémite que l'on aurait cru disparu de la société canadienne et encore plus des débats judiciaires au Canada. »

C'est un knock-out comme on ne se souvient pas d'avoir vu la Cour en donner à un avocat. Sa réputation ne s'en remettra pas.

Guy Bertrand, rappelons-le, est le même qui a prétendu, l'an dernier, qu'aucun des 160 juges de la Cour supérieure du Québec ne pouvait entendre la poursuite civile de Robert Gillet contre André Arthur et Jean-François Fillion. Pourquoi ? Parce que Gillet est ami avec deux ou trois juges de Québec. Bertrand a donc demandé l'arrêt complet du processus judiciaire, ce qui signifierait, en fait, qu'il serait impossible à Gillet de s'adresser aux tribunaux du Québec !

Rien n'est plus commun qu'une requête pour demander à un juge de se récuser — s'il ne le fait pas lui-même — en cas de conflit d'intérêts. Mais pour Guy Bertrand, l'amateur de sombres complots et des complicités par association, une récusation ne suffit pas : si on est ami avec un Tremblay, tous les Tremblay sont nos amis !

Y a-t-il un maître dans cette toge ?

Le fils de Pierre Trudeau dénonce les certificats de sécurité

PRESSE CANADIENNE

TORONTO — Alexandre Trudeau, fils de l'ex-premier ministre Pierre Trudeau, a dénoncé hier le recours extraordinaire, par le Canada, aux controversés certificats de sécurité pour détenir des individus soupçonnés de terrorisme.

En Cour fédérale, il a pris la parole pour défendre Hassan Almrei, un ressortissant syrien qui est détenu en isolement cellulaire depuis près de quatre ans pour de présumés contacts avec des membres d'Al-Qaeda.

Alexandre Trudeau s'est dit prêt à être l'un des accompagnateurs désignés d'Almrei quand celui-ci quitterait son domicile, si l'homme ob-

tient une libération sous caution. Quand l'avocat d'Almrei lui a demandé pourquoi il soutenait un homme soupçonné d'actes terroristes, M. Trudeau a répondu : « Pour mon pays. »

« C'est dans l'intérêt du Canada de ne pas détenir des gens qui n'ont pas été accusés », a ajouté M. Trudeau, dont le défunt père a été à l'origine de la Charte des droits et libertés.

Alexandre Trudeau, un cinéaste, auteur de documentaires, dit avoir rendu visite à Hassan Almrei en prison à deux reprises et lui avoir parlé une fois au téléphone dans le cadre d'une recherche sur un possible documentaire sur les certificats de sécurité.

GRANDE BIBLIOTHÈQUE Le verre ne faisait pas l'unanimité

PHILIPPE MERCURE

Le choix du verre comme revêtement extérieur de la Grande Bibliothèque était contesté, au point où une des firmes d'architectes impliquées dans le projet a claqué la porte.

Alors que trois lames de verre ont volé en éclats à la Bibliothèque nationale depuis une semaine, Éric Pelletier, de la firme d'architectes Croft-Pelletier, avoue qu'il existait « des tensions au sein du consortium qui nous ont conduites à nous retirer du projet ».

Le choix d'opter pour un revêtement extérieur en verre est « une des raisons » pour lesquelles la firme s'est retirée, selon M. Pelletier.

Interrogé pour savoir si la firme privilégiait le cuivre pour des raisons esthétiques ou techniques, l'architecte a répondu qu'elle le faisait « pour l'ensemble de ces raisons ». Le projet initial prévoyait un revêtement en cuivre, qui a été remplacé par le verre pour des raisons économiques.

Les experts convoqués lundi par la Bibliothèque nationale n'ont toujours pas compris pourquoi les lames de 2,2 mètres de longueur sur 33 centimètres de largeur ont volé en éclats sans raison apparente. Dans un communiqué publié hier après-midi, ils affirment qu'elles ont été testées pour résister aux changements de température, aux intempéries, aux chocs et au vandalisme.

On précise que « le système d'attaches est conçu pour permettre le mouvement de l'immeuble, de mé-

me que les mouvements de dilatation et de contraction ».

Du verre de Belgique

Daniel Pearl, architecte et professeur à l'Université de Montréal qui n'a pas été impliqué dans le projet, estime que le design retenu ne présente pas de risques particuliers. « Il y a plusieurs bâtiments semblables en Europe qui tiennent debout depuis des années. Il ne s'agit pas d'un projet audacieux », a-t-il expliqué à *La Presse*.

Le verre provient de Belgique et est fabriqué par Glaverbel, « un des plus gros fabricants au monde », selon Daniel Dubeau, directeur des communications à la Bibliothèque nationale. « Il a été mis en forme au Québec par la compagnie Verre décoré et installé par Vertech inc. » Il s'agit d'un verre trempé, dépoli et enduit d'un revêtement de céramique. « Si le verre se brise, il se décompose en très petites parcelles, réduisant ainsi le risque de blessures graves », précise-t-on dans le communiqué.

L'installation des lames de verre a coûté 3 millions de dollars. « Le bâtiment est complètement sous garantie, et toutes les dépenses occasionnées par les bris seront remboursées par les responsables, lorsqu'on les connaîtra », a expliqué à *La Presse* Daniel Dubeau, de la Bibliothèque nationale.

En attendant de trouver la cause de l'explosion des lames, la Direction de la gestion des immeubles de la Bibliothèque maintient ses périmètres de sécurité dans la rue Berri et l'avenue Savoie.

SOLDES

ACTUELS

Une bonne occasion d'obtenir les indispensables mode de l'été et des exclusivités à prix vraiment exceptionnels !

	LE 31	<p>ÉPARGNEZ 74%</p> <p>CHEMISES TEXTURE RAYÉE FROISSÉE</p> <p>Mélange coton-poly, tons de beige, lime, blanc</p> <p>9.⁹⁹ RÉG. 39.95</p>	<p>ÉPARGNEZ 60%</p> <p>T-SHIRTS MAILLE GAUFRÉE</p> <p>Manches courtes, bandes athlétiques</p> <p>9.⁹⁹ RÉG. 25.00</p>
	<p>ÉPARGNEZ JUSQU'À 64%</p> <p>CHEMISES SIGNÉES «HÖRST» CLASSE AFFAIRES</p> <p>Choix de rayures multiples</p> <p>29.⁹⁵ RÉG. JUSQU'À 85.00</p>	<p>ÉPARGNEZ 50%</p> <p>PULLS TRICOT DE COTON MAILLE FINE</p> <p>Styles unis et rayés</p> <p>19.⁹⁹ RÉG. 39.95</p>	
	<p>ÉPARGNEZ 48%</p> <p>LE BLOUSON RÉTRO ZIP</p> <p>En microfibre brossée</p> <p>19.⁹⁹ RÉG. 39.00</p>	<p>ÉPARGNEZ 40%</p> <p>PANTALONS COTON CHINO</p> <p>Styles sans plis</p> <p>29.⁹⁵ RÉG. 49.95</p>	



• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

POLITIQUE

250\$
de moins
par place

LE SOLEIL

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec donnera 250 \$ de moins à chacune des places existantes dans les centres de la petite enfance pour financer les quelque 10 000 places qui manquent.

Le Soleil a pris connaissance hier des grandes lignes des nouvelles règles budgétaires qui seront rendues publiques aujourd'hui. En somme, Québec s'acquiesce de la facture du développement en diminuant le financement du réseau existant. Les frais généraux — principalement octroyés pour la gestion — passent de 2079 \$ à 1833 \$, une diminution de 246 \$. Ils étaient de 2000 \$ en 2002-2003.

Les CPE qui sont propriétaires de leurs locaux, c'est-à-dire la majorité, écotent davantage que les locataires. Le gouvernement octroyait 36 000 \$ par année pour les CPE de 30 places ou moins, plus 1200 \$ par place pour les CPE offrant jusqu'à 60 places et 1000 \$ à compter de la 61^e place. Ces montants ont été révisés à 21 000 \$ pour les 30 premières places et 600 \$ pour les autres.

La ministre de la Famille, Carole Thériège, a maintes fois fait part de son intention de resserrer la gestion des CPE. Hier encore, elle rappelait avoir augmenté le budget de 104 millions. « Nous demandons aux gestionnaires de faire des choix, je pense que c'est normal. »

Selon les crédits budgétaires 2005-2006 du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, l'enveloppe pour le fonctionnement des CPE contient 1,175 milliard, 64 millions de plus que l'an dernier. Les sommes dirigées vers les garderies privées augmentent d'une trentaine de millions. Le reste de l'augmentation résulte principalement de la hausse des cotisations au régime de retraite et du service de la dette.

La présidente de l'Association québécoise des centres de la petite enfance, Hélène Potvin, s'est dite très déçue de la décision du gouvernement, qu'elle accuse de mettre 850 emplois en péril. « Pour continuer à financer les places existantes, il manque 40 millions. C'est triste et dommage de voir qu'on s'en va vers un nivellement par le bas dans les services. »

Le privé comblé

Du côté des garderies privées, Québec confirmera aujourd'hui un important rattrapage par rapport au réseau public, notamment pour l'embauche d'éducatrices qualifiées. « L'argent est là », confirme Sylvain Lévesque, président de l'Association des garderies privées du Québec. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement réserve 15 millions pour permettre aux garderies d'atteindre le rapport « deux éducatrices qualifiées sur trois » et rejoindre ainsi la norme des CPE.



La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau (à gauche) et la ministre de la Famille, Carole Thériège, lors d'une rencontre de négociation le 15 juin dernier.

CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

La CSN laissera passer l'été

La population appuie les éducatrices

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Une nette majorité de Québécois appuie les éducatrices syndiquées des centres de la petite enfance, actuellement en conflit avec le gouvernement Charest. Malgré ce poids dans l'opinion publique, les éducatrices vont laisser les parents profiter de l'été en toute quiétude.

Déçue de l'absence de compromis démontrée hier par la ministre de la Famille Carole Thériège, la CSN attendra la rentrée de septembre avant de donner le feu vert à de nouveaux débrayages, a appris La Presse de sources syndicales et patronales.

Hier, la ministre Thériège soulignait que le gouvernement était déterminé à ne pas déroger à son cadre financier pour satisfaire les 7500 éducatrices syndiquées, à l'aube de négociations bien plus larges avec l'ensemble des salariés de l'État. Après un échange téléphonique avec la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, qui se trouvait à Paris, la ministre Thériège a souligné « qu'en tant que gouvernement responsable, on ne peut dépasser le cadre budgétaire global pour l'ensemble de la négociation ». Québec est déterminé à ce que la masse salariale n'augmente pas de plus de 12,5 % sur la convention de six ans, dont quatre restent à venir. « On doit toujours considérer le dossier

de façon globale (...) Il y a des aménagements à faire », a dit M^{me} Thériège, confiante qu'il n'y aurait pas de grèves à court terme dans les CPE, bien qu'aucun engagement ferme n'ait été pris par M^{me} Carbonneau, convient la ministre.

À mots couverts, confie-t-on, la centrale a compris que les éducatrices pourraient obtenir davantage que les 12,6 % prévus pour l'ensemble de la fonction publique, mais que Québec ne pouvait se per-

« Clairement, les syndicats ont gagné la guerre des communications contre le gouvernement. »

mettre de déroger à son cadre à quelques mois de la période intense de négociations prévue à l'automne.

Au terme de la trêve de 10 jours sur laquelle Québec et la CSN s'étaient entendus, M^{me} Thériège souligne que les négociateurs du gouvernement et ceux de la CSN « consacraient l'été pour voir de quelle façon des aménagements pourraient se faire » au chapitre de l'équité salariale. Pour Québec, l'équité représente une augmentation de 6,5 % pour les travailleuses des CPE, alors que les syndiquées réclament 17 %.

La CSN doit tenir un point de presse aujourd'hui, mais dès hier le vice-président de la Fédération de la Santé, Jeff Begley, soulignait « la déception » palpable chez les éducatrices. La ministre Thériège revient 10 jours plus tard « avec son mandat initial, alors qu'on était convaincu il y a deux semaines être à deux pas d'un règlement », a résumé M. Begley. La centrale annoncera ce matin ses prochains gestes, forte d'un appui massif à la grève.

Appui populaire

Cette manche débute au moment où les éducatrices syndiquées reçoivent un appui important dans l'opinion publique. Selon un sondage CROP réalisé pour La Presse auprès de 1001 personnes, une nette majorité de Québécois appuie les revendications des syndiquées.

« Leur cause est sympathique et clairement, les syndicats ont gagné la guerre des communications contre le gouvernement », a résumé Claude Gauthier, de CROP.

Quand on leur demande si Québec devrait « acquiescer aux demandes » des éducatrices ou « maintenir ses offres », 48 % des gens affirment que le gouvernement devrait délier ses goussets pour les syndiquées. En revanche 37 % estiment que le gouvernement devrait maintenir ses positions et 15 % des gens refusent de se prononcer. Pour M.

Gauthier, l'appui de la population aux éducatrices est d'autant plus évident que, dans sa question, CROP rappelait clairement que ces revendications supposaient un déboursé supplémentaire d'environ 300 millions en fonds publics.

Quand on scrute les réponses fournies durant l'enquête — du 16 au 27 juin —, on observe que la sympathie à l'endroit des éducatrices est plus manifeste à Montréal — 53 % favorables contre 32 % —, dans la population active et chez les 35-54 ans. Les éducatrices font aussi le plein d'appuis chez les gens insatisfaits du gouvernement, 54 %, et chez les électeurs péquistes, 61 %.

Sur la question du cadre financier, discutée hier entre Québec et l'Association des CPE, le sous-ministre Pierre Lamarche a confirmé par ailleurs, hier matin, à la présidente de l'Association québécoise des centres de la petite enfance, Hélène Potvin, que Québec était déterminé à trouver 41 millions d'économies dans les dépenses de fonctionnement des CPE.

Actuellement 30 % de l'ensemble de la masse salariale des CPE sert à payer des gestionnaires, ou les responsables de la préparation des repas et de l'entretien. Pour M^{me} Potvin, la volonté de Québec viendra sabrer 850 emplois à court terme dans les CPE. À la fin de l'année on atteindrait 1000 pertes d'emplois, selon M^{me} Potvin.

FAITES-VOUS PLAISIR AVEC TOUTES CES OFFRES !



EMBELLISSEZ
VOTRE DÉCOR

Obtenez

40%
ou plus

de réduction sur TOUS
les articles du rayon déco.*



SOYEZ BELLE
CET ÉTÉ

Obtenez

10\$
de réduction

avec tout achat de 75\$
de cosmétiques et fragrances.*

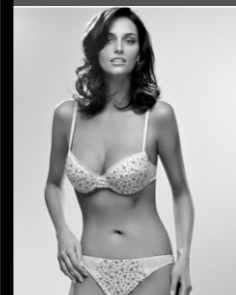


AJOUTEZ-Y
DE LA MODE

Profitez de réductions
allant jusqu'à

50%

sur une foule d'articles
dans nos rayons mode pour
femme et pour homme.*



OFFREZ-VOUS DE LA LINGERIE

Sélection de soutien-gorges à

29⁹⁹*
et moins

valant jusqu'à 99,99\$

Sélection de culottes
coordonnées à

9⁹⁹*
et moins

valant jusqu'à 49,99\$

Sélection de vêtements
de nuit à

29⁹⁹*
et moins

valant jusqu'à 74,99\$

AILES
LES AILES DE LA MODE

*Détails en magasin.

Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537 • Mail Champlain (450) 672-4537 • Carrefour Laval (450) 682-4537 • Place Ste-Foy (418) 652-4537

www.lesailles.com

ACTUALITÉS

La fureur médiatique entourant Homolka examinée à la loupe

CHRISTIANE DESJARDINS

Si Karla Homolka a pu vivre une incarcération relativement normale après son transfert à la prison de Joliette, en 1997, cela a changé radicalement ces dernières années et particulièrement au cours des derniers mois. C'est pour cela qu'on l'a transférée d'urgence à la prison de Sainte-Anne-des-Plaines, en juin dernier.

Dans cet avis de transfert émanant des Services correctionnels et envoyé à Homolka en juin dernier, on peut lire qu'avant même son audition devant la Cour du Québec à Joliette, le 2 juin, des médias avaient entrepris de la traquer.

« En date du 24 mai, des membres du personnel ont constaté qu'une caméra avait été installée à proximité de l'établissement de Joliette, et captait des images à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement. La même journée, une détenue assignée à l'entretien a refusé de continuer à travailler parce qu'elle ne voulait pas que son image soit médiatisée. Le personnel a également découvert qu'une section de la clôture avait été sabotée volontairement. Le 26 mai, l'établissement a reçu deux appels de menaces, dont un disait que M^{me} Teale (nom adopté en 1993 par Homolka) allait mourir. Les mesures de sécurité ont été augmentées. Le 30 mai, un membre d'une équipe de tournage d'une station de télévision enlevait les toiles installées sur les clôtures du périmètre, dans le but d'avoir une meilleure vision sur le terrain du pénitencier. D'autres représentants des médias interviewaient les citoyens

de l'entourage, qui verbalisaient des craintes face à l'éventuelle libération de M^{me} Teale. »

Des toits, des balcons et des appartements avec vue sur l'établissement avaient été loués par certains médias, déplorait-on aussi dans ce rapport.

Plus de 100 journalistes

Le document dresse ensuite un portrait de la couverture médiatique qui a entouré les deux journées d'audition du cas Homolka au palais de justice de Joliette, alors que plus d'une centaine de journalistes y affluaient. Il a fallu instaurer des mesures de sécurité exceptionnelles, évidemment.

Le rapport recommandait de transférer d'urgence Homolka à Sainte-Anne-des-Plaines, un établissement fédéral à sécurité maximum. Bien qu'il s'agisse d'une prison pour hommes, on y trouve une unité pour femmes en attente d'un transfert ailleurs. L'établissement a l'avantage d'être situé sur une grande réserve fédérale, et l'unique voie d'accès est protégée par une patrouille. Homolka y a été transférée rapidement. Des médias sont alors allés rôder autour de cet établissement, ce qui a incité les autorités à resserrer encore plus la sécurité. Par ailleurs, selon Claire Bisson, porte-parole des Services correctionnels, la prison de Joliette faisait encore l'objet de l'attention médiatique récemment, même si Homolka ne s'y trouve plus.

Ces données, tout comme l'ampleur de la couverture médiatique accordée à Homolka, font partie des munitions que les avocats d'Homolka déploieront devant le juge, aujourd'hui.



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

Départ de la fourgonnette où est montée Karla Homolka après son audition devant la Cour du Québec à Joliette, le 2 juin dernier.

Homolka veut freiner la chasse dont elle est l'objet

HOMOLKA

suite de la page A1

L'injonction ratisse large, puisqu'elle vise aussi le public en général. Les avocats avancent que la vie hors de la prison s'annonce infernale et dangereuse pour Karla Homolka. Alors qu'elle aura besoin d'aide pour entreprendre sa réhabilitation, « sa vie consistera à se cacher et à gérer le cirque médiatique », peut-on lire dans la requête.

La jeune femme doit être libérée du pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines entre le 30 juin et le 5 juillet. Elle aura alors purgé entièrement les 12 ans de prison

qu'un tribunal ontarien lui a imposés pour son implication dans les meurtres de deux adolescentes, commis en Ontario au début des années 90, avec son mari, Paul Bernardo. Ce dernier est en prison pour le reste de ses jours. Homolka, elle, a bénéficié d'une entente avec la Couronne. En échange de son témoignage contre Bernardo, elle a plaidé coupable à des accusations d'homicide involontaire, et a été condamnée à 12 ans de prison.

Selon les avocats de la femme de 35 ans, « la presse, par un battage médiatique sans précédent, a amené la population à être convaincue que la sentence

purgée était nettement insuffisante et qu'elle n'avait pas payé suffisamment pour ses crimes ». Selon eux, c'est ce qui a incité des personnes à vouloir se faire justice et à vouloir la mort d'Homolka. Cette dernière compte d'ailleurs porter plainte contre ceux qui l'ont menacée de mort, dès qu'ils seront identifiés, puisque ces menaces se font essentiellement sur Internet, sous un pseudonyme, peut-on lire dans la requête.

Karla Homolka affirme vivre dans un climat de haine et de vengeance depuis 12 ans. « Souvent, j'entendais les gens crier toutes sortes de menaces à mon

endroit alors que je me trouvais soit dans ma cellule ou dans la cour intérieure du pénitencier », signale Homolka, dans une déclaration jointe à la requête. Elle affirme que les médias tentent par tous les moyens d'obtenir des informations la concernant, notamment en cherchant à interviewer des membres de sa famille, des amis et des ex-détenues qui l'ont côtoyée. La semaine dernière, on l'informait qu'un journaliste avait obtenu l'adresse de la première résidence où elle devait demeurer en sortant de prison. Sa prochaine libération a fait l'objet de cinq plans différents jusqu'ici.

« Tout ce que je souhaite à ma libération, c'est d'avoir l'occasion de pouvoir refaire ma vie et j'aspire au plus grand anonymat possible », dit-elle, avant d'ajouter qu'elle est convaincue que « des individus souhaitent rendre service au public en » l'assassinant.

Cette requête inusitée est apparemment un précédent et sera vivement contestée par les médias. M^e Lachance est bien conscient que « la tâche est gigantesque », mais selon lui, la demande est justifiée par les circonstances exceptionnelles de cette affaire. « Elle subit un traitement inégalé, il y a même des vox pop de détraqués », dit-il.



LE SOLDE D'ÉTÉ HARRY ROSEN

JUSQU'À 50 % DE RABAIS

Grâce aux rabais allant jusqu'à 50 % offerts sur certains articles de notre collection printemps-été, vous économisez à l'achat de toute une gamme de vêtements habillés, sport et d'extérieur, de chaussures* et d'accessoires. Hâtez-vous d'en profiter pour bénéficier du meilleur choix.

HARRY ROSEN

Service de retouche en sus pour les articles dont le prix est réduit de 50 % ou plus.
*Les chaussures sont en solde uniquement au magasin des Cours Mont-Royal.

CHALEUR ACCABLANTE

Montréal a son plan d'urgence

SARA CHAMPAGNE

Montréal a maintenant son plan d'urgence en cas de chaleur accablante. Si le mercure devait friser les 33 degrés Celsius durant trois jours consécutifs, dépasser 20 degrés Celsius en soirée, et 25 la nuit, la métropole serait en état d'alerte.

La direction de la santé publique de Montréal, qui planchait depuis trois ans, a rendu publique cette semaine la dernière version de son *Plan montréalais de prévention et de protection en cas de chaleur accablante*.

Si Montréal était mis en état d'alerte, la Ville ouvrirait des endroits climatisés pour ses citoyens, les heures d'ouverture des piscines publiques seraient prolongées en soirée, et toutes les autorités publiques concernées, vacances ou pas, devraient rentrer au boulot.

Pas plus tard que la semaine dernière, le Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal, de concert avec la police et les pompiers, ont simulé le plan d'action avec la direction de la santé publique de Montréal. Pour chaque niveau d'alerte, les centres hospitaliers, les centres de santé et de services sociaux (CSSS), et les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD), ont des consignes à suivre.

« Le plan d'action est divisé en quatre phases. Le temps normal, la veille, la mobilisation et l'état d'alerte », résume le médecin responsable de l'unité de santé au travail et environnement de la direction de la santé publique de Montréal, Louis Drouin.

État de veille

En août 2003, une vague de chaleur avec des températures de plus



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

Tous les moyens sont bons pour déjouer la canicule. Ces Montréalais l'ont attaquée de front en se rendant au parc des Îles hier. La Ville de Montréal, pour sa part, observe l'évolution de la température au cas où elle devrait mettre son plan d'urgence en marche.

de 40 degrés Celsius avait balayé la France. Elle a fait 15 000 morts, en majorité des personnes âgées. Avec ce plan d'urgence, la direction de la santé publique de Montréal espère prévenir une telle tragédie.

« On surveillerait de près les personnes âgées, seules, qui sont à la maison. Ce sont elles les plus vulnérables. On demanderait donc au personnel des CHSLD de faire des suivis téléphoniques, de vérifier si

ces gens ont un endroit pour se rafraîchir, s'ils boivent suffisamment d'eau », précise le Dr Drouin.

Hier après-midi, alors qu'Environnement Canada donnait un avertissement de chaleur et d'humidité accablantes pour Montréal, Laval et les environs, et que la température dépassait 33 degrés Celsius, la métropole était mise en état de veille. Un front froid doit cependant balayer la région aujourd'hui, ce qui fait dire au Dr

Drouin qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

« Il faut être prudent. On veut à tout prix éviter d'alerter les gens pour rien, comme l'avait fait Toronto il y a environ deux ans, alors qu'il s'était mis à pleuvoir le lendemain. Quand on examine les années antérieures, on se rend compte que l'état d'alerte n'aurait été applicable que trois fois, soit en 1987, 1994 et 2002 », ajoute-t-il.

La canicule fait la vie dure au métro

MARIE-PIERRE PAQUIN-BOUTIN

Deux incidents sur la ligne jaune et un sur la ligne verte du métro ont de nouveau perturbé l'heure de pointe hier matin à Montréal. Des milliers d'usagers ont dû prendre leur mal en patience pour la deuxième fois en huit jours.

À 5 h 30 hier, dès l'ouverture du métro, une première panne est survenue sur la ligne jaune. La surchauffe d'un isolateur, une pièce d'équipement fixée au sol pour éviter que le courant ne rentre dans la terre, a entraîné l'immobilisation du métro pendant plus d'une heure.

Deux heures plus tard, c'était au tour de la ligne verte de flancher. À 7 h 33, la station Frontenac était évacuée en raison de la présence de fumée s'échappant du dessous d'un wagon. Le métro a repris ses activités une quinzaine de minutes plus tard après que les opérateurs de la Société de transport de Montréal (STM) eurent constaté qu'un sabot de frein en bois avait surchauffé.

Alors que tout semblait rentrer dans l'ordre, le bris d'un second isolateur a de nouveau forcé la STM à interrompre le service sur la ligne jaune entre 9 h 30 et 10 h 30.

Deux semaines après l'incendie à la station Sherbrooke, ces trois incidents témoignent-ils de la vétusté du métro de Montréal? Pas le moins du monde, selon la porte-parole de la STM, Odile Paradis, qui croit plutôt que c'est l'extrême condensation qui a eu raison de l'équipement sur la ligne jaune. « Le toit de la voûte suinte fréquemment en raison de l'humidité ambiante. Avec, en plus, l'humidité reliée à la canicule, l'équipement résiste mal. »

Avec Bruno Bisson.

Obtenez un financement à l'achat à partir de

0% †

-ET-

AUCUN PAIEMENT AVANT 90 JOURS
au financement à l'achat**

MAZDA 6 BERLINE 2005

LOUEZ À PARTIR DE

259\$

par mois, pour 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 2 595\$
0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

GAGNANTE de plus de 100 prix internationaux



MAZDA 6 SPORT-5 PORTES 2005



MAZDA 6 FAMILIALE SPORT 2005



MAZDA
www.mazda.ca

Vous trouverez beaucoup **plus** chez vos concessionnaires Mazda du Québec.

PRÊT À ROULER INSPECTION EN 52 POINTS À LA LIVRAISON • PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE • GARANTIE LEADERSHIP MAZDA: PROTECTION COMPLÈTE DE 3 ANS OU 80 000 KM ET DE 5 ANS OU 100 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR

*0% de financement à l'achat aux particuliers jusqu'à 24 mois sur les Mazda6 2005 neuves. Financement consenti par la Banque Scotia. Sur approbation du crédit. Exemple de financement: Mazda6: 10 000\$ pour un terme de 24 mois: 416,67\$/mois. **L'offre aux particuliers de « aucun paiement avant 90 jours » s'applique au financement à l'achat ci-dessus de toutes les Mazda6 2005 neuves et débute à la date de livraison du véhicule à l'acheteur. Le nombre de mensualités choisi par le client n'est pas réduit mais reporté de 3 mois. Après cette période, le montant du capital devra être payé en fonction du terme prévu au contrat. *Taux de location personnalisée Mazda: offre portant uniquement sur la location au détail des Mazda6 berline GS 4 cyl. (modèle G4S055AA00) neuves de base. Comptant initial ou échange équivalent et premier versement mensuel exigés. Offre soumise à l'approbation de Crédit Mazda Canada inc. Limite de 20 000 km par année. Frais de 8¢ le km additionnel à la fin du terme. Location avec limite de 25 000 km disponible. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au RDPRM en sus. Les modèles illustrés le sont à titre indicatif seulement en ce qu'ils peuvent comporter des équipements optionnels non-inclus dans les prix mentionnés. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Un échange peut être nécessaire entre concessionnaires. Les concessionnaires peuvent louer à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 11 juin 2005.



ACTUALITÉS

Canal de Lachine Terrain patrimonial cédé pour 1\$

Le Bloc somme Dion de s'expliquer

NICOLAS BÉRUBÉ

Le Bloc québécois a sommé hier le ministre fédéral de l'Environnement, Stéphane Dion, de dévoiler les conditions du bail dans lequel Ottawa cède à des intérêts privés le contrôle d'un terrain situé dans le parc du Canal-de-Lachine.

«Le gouvernement fédéral a la responsabilité de préserver les sites patrimoniaux de la convoitise des promoteurs, a indiqué le président du caucus du Bloc québécois de

Montréal, Réal Ménard. Il me semble qu'on est en droit d'avoir des explications. Pour l'instant, on n'accuse personne, on veut simplement en savoir davantage sur les modalités de la transaction.»

Hier, *La Presse* a révélé qu'un projet de centre culturel tchèque, pour lequel Ottawa a accepté de céder un terrain patrimonial durant 99 ans pour un dollar symbolique, s'est transformé en un projet d'hôtel de 75 chambres comprenant un centre consacré à la culture tchèque. Parcs

Canada affirme qu'une enquête interne est en cours afin de déterminer si les conditions du bail ont été respectées.

Le chef du Bloc, Gilles Duceppe, s'est lui aussi dit interpellé par cette entente. «On veut avoir des précisions sur l'enquête à l'interne, parce que ça me semble ne pas avoir de bon sens, on a vendu ça à 1\$. Et si tel était le cas, ça arrive drôlement, dans un secteur dont on parle beaucoup pour être l'emplacement du futur casino», a-t-il soutenu.

Le terrain en question est situé à l'intersection de la rue du Séminaire et de la rue Dock, tout près du bassin Peel, où Loto-Québec projette de déménager son Casino. Par ailleurs, l'assemblée publique de consultation sur le projet aura lieu ce soir à 19 h au centre Georges-Vanier et non à 20 h comme nous l'écrivions hier.

Avec la collaboration de Nathaëlle Morissette à Ottawa

RÉFORME DE L'ÉDUCATION

Un voyage instructif pour le ministre Fournier

MARIE ALLARD

Le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, reviendra de Suisse avec des pistes de correctifs à apporter à la réforme. Sa rencontre avec Charles Beer, le chef de l'Instruction publique du canton de Genève qui vient d'annoncer le retour des notes, de l'évaluation trimestrielle et du redoublement, a été particulièrement fructueuse.

«On a vu qu'on avait des problématiques relativement similaires, a dit hier Olivier Mutter, secrétaire adjoint au département de l'Instruction publique (DIP) de Genève. On a pu constater qu'il y a des critiques par rapport aux réformes, tant à Genève qu'au Québec. Il y a aussi des problèmes de compréhension de ces réformes, si bien qu'il y a parfois besoin de correctifs.»

Implantée partiellement depuis 10 ans, la rénovation de l'éducation genevoise — qui a servi de modèle au Québec — est fortement contestée. Devant la grogne, le chef de l'Instruction publique a reculé sur de nombreux éléments de la réforme, dont l'absence de notes et la création de cycles d'apprentissage.

«M. Beer a décidé de donner une impulsion pour qu'il y ait des changements, a expliqué M. Mutter. Il a voulu réadapter le système pour qu'il suive à la fois les attentes et la compréhension des gens. Et ce qu'on a compris, c'est qu'au Québec il y aurait aussi un certain nombre d'adaptations par rapport au système et aux réformes, pour prendre en compte les critiques qui sont présentées.»

Accompagné d'une dizaine de personnes, dont M. Mutter, le chef de l'Instruction publique de Genève était venu étudier la réforme au Québec en janvier 2004. Il avait noté que les critiques venaient «des mêmes milieux conservateurs», bien que la situation politique soit différente. À Genève, c'est le Parti libéral qui a lancé la rénovation, reprise par la gauche, tandis qu'ici c'est le Parti québécois qui a concocté la réforme dont ont hérité les libéraux.

Zellers

Les jeudi, samedi et dimanche 30 juin, 2 et 3 juillet

Promotion de la fête du Canada

Jusqu'à

40% de rabais

sur une sélection de mobiliers et d'accessoires de jardin

Mobilier de jardin Monaco, 6 pièces

419⁹⁸ ord. 699,97

356,98

lorsque vous utilisez votre carte de crédit Hbc SAMEDI SEULEMENT



Mobilier de jardin Regency, 12 pièces

359⁹⁸ ord. 599,97

305,98

lorsque vous utilisez votre carte de crédit Hbc SAMEDI SEULEMENT

Mobilier de jardin Milan, 6 pièces

299⁹⁸ ord. 449,97

254,98

lorsque vous utilisez votre carte de crédit Hbc SAMEDI SEULEMENT



DE PLUS SAMEDI SEULEMENT!

Utilisez votre carte de crédit Hbc et obtenez un rabais additionnel de

15%

sur TOUS les mobiliers et accessoires de jardin!



Jusqu'à
50 % de rabais
sur les appareils de nettoyage à pression Coleman® de 1500 et 1700 lb/po²

Jusqu'à

30 % de rabais
sur TOUS les vélos

40 % de rabais
sur TOUS les vêtements de bain pour enfant

Sur nos prix ordinaires.

45 % de rabais
sur les soutiens-gorge et culottes WonderBra®, Playtex® et À Ma Mesure^{MD} en boîte

50 % de rabais
sur TOUTES les sandales Cherokee® et Request® pour femme et enfant

Achetez-en un, obtenez-en un **EN PRIME***
TOUS les jeans Cherokee® et Levi's® pour femme

*Le deuxième article doit être de valeur égale ou inférieure. S'applique aux modèles pleine longueur seulement.

Jusqu'à
60 % de rabais*
sur un vaste choix d'accessoires décoratifs d'extérieur et d'outils de jardinage

*Sauf l'équipement de jardinage motorisé.

40 % de rabais
sur un choix d'ensembles de draps

Ord. 19,97-49,97...11,97-29,97

Sauf les modèles en jersey et ceux signés House of York®.

Jusqu'à
50 % de rabais
sur un choix d'oreillers

Ord. 5,97-9,97...4,97

Oreillers standard Serta®, Utica® et Comfort Basic®.

50 % de rabais
sur un vaste choix de meubles de fin de série

Sur nos prix originaux.

Prix en vigueur les jeudi, samedi et dimanche 30 juin, 2 et 3 juillet 2005. Le choix varie selon le magasin. Tant qu'il y en aura. Aucun bon d'achat différé.



AUBAINES BRÛLANTES À CUBA

DÉPARTS LES DIMANCHES DE MONTRÉAL DE JUIN À OCTOBRE

VARADERO CUBA

CORALIA CUATRO PALMAS 3 1/2 étoiles, tout-compris 999\$ 1 semaine Départ le 31 juillet.

VILLA CUBA 3 1/2 étoiles, tout-compris 1049\$ 1 semaine Départ le 4 septembre.

ARENAS DORADAS 3 1/2 étoiles, tout-compris 1069\$ 1 semaine Départ le 7 août.

CORALIA PLAYA DE ORO 4 étoiles, tout-compris 1079\$ 1 semaine Départs les 14 et 21 août.

CORALIA PLAYA DE ORO 4 étoiles, tout-compris 1149\$ 1 semaine Départs les 17 et 24 juillet.

NOS FORFAITS-VACANCES COMPRENNENT :

- Vol
- Hôtel
- Répas et boissons
- Transferts
- Représentants de Go Travel Direct à destination
- et encore plus!

GO TRAVEL DIRECT

Vols directs de Montréal



Valables pour les forfaits-vacances 2004/05 pour adulte. Départs de Montréal seulement. Les prix sont par personne basée sur une occupation double. Les prix peuvent changer en fonction de la disponibilité. Les prix annoncés sont en vigueur au moment de l'impression et sont valables pour les nouvelles réservations jusqu'au 2 juillet 2005. Go Travel Direct est titulaire d'un permis du Québec.

GoTravelDirect.com (514) 849-3344

CHRYSLER



Les produits les plus «HOT» au pays



LA CHRYSLER 300 2005
La voiture de l'année 2005 selon Motor Trend



Chrysler 300C illustrée

CHRYSLER 300 2005

- Moteur V6 de 3,5 L, 250 ch • Radio AM/FM avec lecteur CD • Lève-glaces, verrouillage et rétroviseurs à commande électrique • Climatiseur • Transmission automatique à 4 vitesses • Programme de stabilité, antipatinage et de freinage antiblocage • Roues de 17 pouces • Télédéverrouillage

ACHETEZ À **29 995\$^Δ**

OU LOUEZ À **319\$[†]** PAR MOIS. LOCATION DE 48 MOIS. COMPTANT INITIAL DE 4 279\$ OU ÉCHANGE ÉQUIVALENT. 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ.

Autre option de location de 48 mois offerte

Mensualité	Comptant initial
418\$ [†]	0\$

INSPIRATION INCLUSE



CHRYSLER PACIFICA 2005

- Moteur V6 de 3,8 L, 215 ch • Transmission automatique à 4 vitesses avec AutoStick[™] • Climatiseur bizona avec filtre à air • Système audio numérique à 6 canaux avec radio AM/FM, lecteur CD, 7 haut-parleurs et amplificateur de 200 watts, et commandes audio montées sur le volant • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique • Freins à disques ABS aux 4 roues • Télédéverrouillage

ACHETEZ À **29 998\$^Δ**

OU LOUEZ À **319\$[†]** PAR MOIS. LOCATION DE 36 MOIS. COMPTANT INITIAL DE 4 055\$ OU ÉCHANGE ÉQUIVALENT. 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ.

Autre option de location de 36 mois offerte

Mensualité	Comptant initial
435\$ [†]	0\$



ACHETEZ À **18 998\$^Δ**

CHRYSLER SEBRING 2005

- Moteur 4 cylindres de 2,4 L, 150 ch • Transmission automatique à 4 vitesses • Climatiseur • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique • Sacs gonflables avant de nouvelle génération • Télédéverrouillage

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP_{MD} • DODGE OU CHRYSLER.CA

Δ Les prix comprennent les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et sont établis pour la Chrysler Pacifica 2005 avec l'ensemble 26H, pour la Chrysler Sebring 2005 avec l'ensemble 24H et la Chrysler Pacifica 2005 avec l'ensemble 28H. Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km/48 mois (61 200/36 mois) au taux de 15 ¢ le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services Financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. Δ. † Transport, taxes sur le climatiseur (lorsque applicables), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, frais d'administration des concessionnaires et taxes en sus. Offres exclusives et d'une durée limitée qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre, à l'exception du programme d'aide aux handicapés physiques, et qui s'appliquent à la livraison au détail des modèles 2005 neufs en stock sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir échanger ou commander un véhicule. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Photos des véhicules à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep_{MD} • Dodge du Québec

ACTUALITÉS

L'Europe a les motards à l'oeil

Les autorités ont empêché une centaine de Hells de participer au World Run à Prague

ANDRÉ CÉDILOT

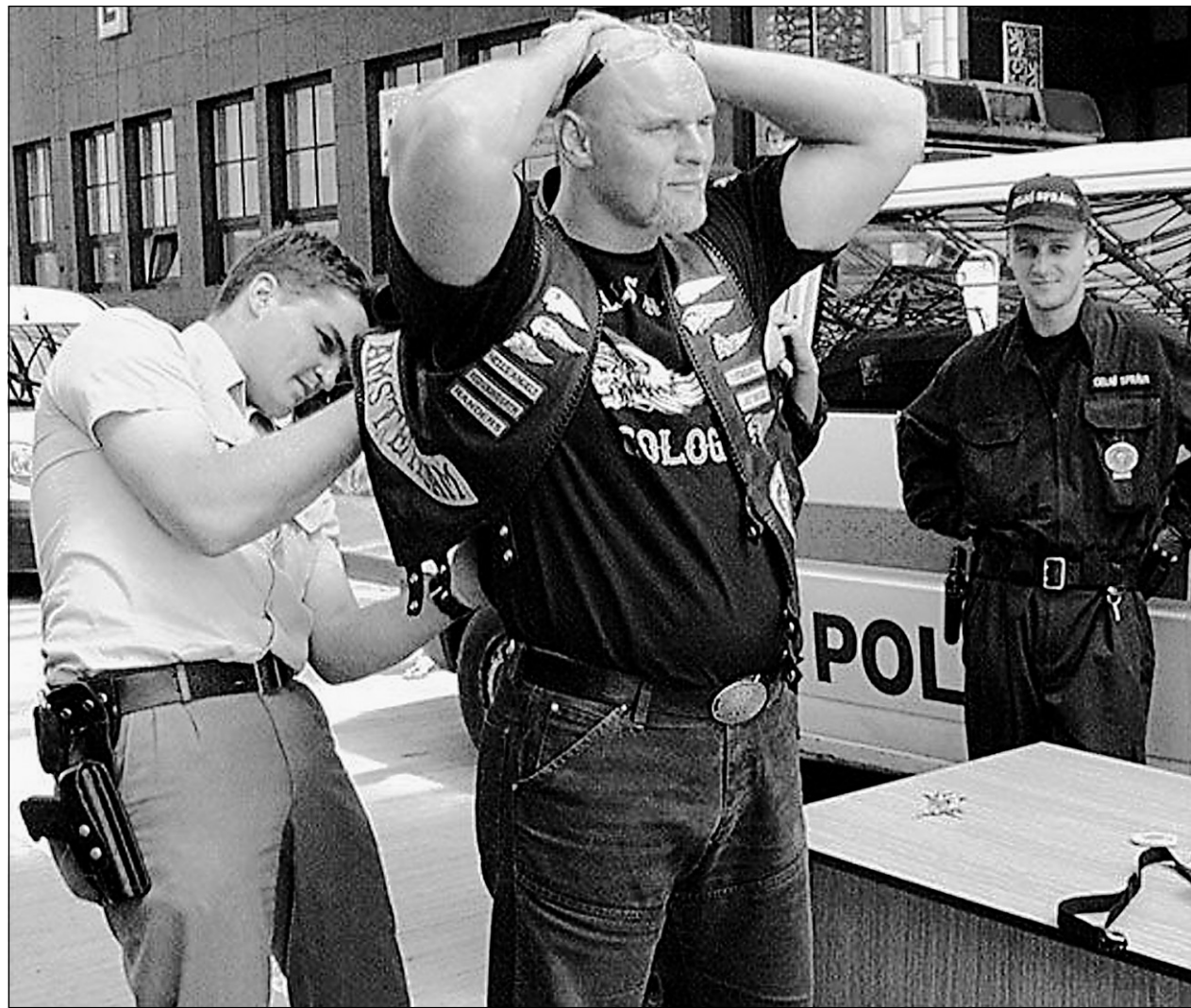
Le temps où les motards étaient considérés comme de simples rockeurs est bel et bien fini en Europe. La République tchèque en a donné une nouvelle preuve le week-end dernier en interdisant l'entrée au pays d'une centaine de Hells Angels venus participer au World Run 2005, à Prague.

De ce nombre, indiquent les spécialistes du renseignement d'Europol, on retrouve 11 motards canadiens, dont trois Québécois. Ceux-ci ont été identifiés comme étant Yves Gagné, 54 ans, et Normand Ouimet, 36 ans, des Hells Angels de la Mauricie, ainsi qu'Alain Durand, 40 ans, de la section South.

Des trois, Gagné est sans doute le plus connu. Avec le Hells Gaétan Comeau, de la section de Montréal, il parrainait les Rowdy Crew, un club-école qui a été très actif durant la guerre des motards, de 1994 à 2001. À la fin du conflit, Gagné faisait même partie du gang d'élite des Nomads de Maurice Boucher. Il est d'à peu près tous les rackets, incluant la culture et l'exportation de marijuana.

« Ça été toute une surprise pour ceux qui ont été expulsés, mais aussi pour les organisateurs du World Run, qui avaient justement choisi de tenir cet important rassemblement annuel dans un pays où ils pensaient échapper aux lois sur l'immigration », a commenté, hier, le sergent d'état-major de la GRC, Jean-Pierre Lévesque, qui coordonne la lutte antimotard au Canada.

Il n'en demeure pas moins que 1495 membres, prospects, hang around ou associés des Hells Angels ont pu franchir la frontière tchèque. En raison de l'étroite surveillance des policiers locaux et d'autres appelés en renfort du Danemark, de la Suède, des Pays-Bas et de l'Italie, les « congressistes » ont restreint passablement leurs activités. Des randonnées en motocyclette en Allemagne et en Slovaquie ont notamment été annulées à cause de la forte présence de la police. Dans la capitale tchèque, où les motards ont fait la tournée des



Le World Run « a été l'occasion pour les policiers européens de faire comprendre aux Hells Angels et aux autres bandes de motards qu'ils ne les prenaient plus à la légère », selon le sergent d'état-major de la GRC, Jean-Pierre Lévesque.

restaurants et des clubs de nuit durant trois jours, aucun incident n'a été signalé.

Selon le sergent Lévesque, « ce World Run a été l'occasion pour les policiers européens de faire comprendre aux Hells Angels et

La surveillance des policiers a forcé les participants au World Run 2005 à restreindre leurs activités.

aux autres bandes de motards qu'ils ne les prenaient plus à la légère. Là-bas aussi, ils sont maintenant considérés comme des criminels organisés et structurés. » Depuis le début des années 90, l'Europe est devenue un terrain stratégique pour les trois grands clubs — Hells An-

gels, Bandidos et Outlaws — actifs à l'échelle internationale.

À eux seuls, les Hells Angels comptent 240 « chapitres » dans 29 pays. À l'instar des deux bandes adverses, ils font des pieds et des mains pour s'im-

La surveillance des policiers a forcé les participants au World Run 2005 à restreindre leurs activités.

planter en Europe de l'Est et en Asie. Les Hells, par exemple, sont établis en République tchèque depuis décembre 2000. Ils ont aussi des « franchises » en Russie et en Croatie. Jusqu'à tout récemment, ils avaient un pied-à-terre en Thaïlande. « L'un des gros problèmes au

sein des Hells Angels, c'est le fossé qui existe entre les jeunes et les vieux membres. La nouvelle génération est plus ambitieuse, plus vorace et beaucoup moins patiente, avec le résultat qu'elle recourt plus vite à la violence pour régler les problèmes », estiment les experts d'Europol. Comme le Québec, les autorités européennes ont eu à faire face, ces dernières années à des

guerres meurtrières entre les Hells Angels et des bandes rivales. Pour la première fois de son histoire, l'Italie s'est récemment servie de sa loi antimafia pour contrer les activités illicites des motards. Quarante-deux membres des Hells et des Bandidos ont été mis en accusation.

Un ancien responsable de la sécurité du métro accusé de fraude

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Un ex-directeur du service de sécurité du métro de Montréal, Pierre-André Duchesneau, est accusé d'avoir fraudé son employeur, le Bureau canadien d'investigation et d'ajustement (BCIA), dont les bureaux sont situés à Laval.

Seize accusations ont été portées contre lui. Il comparaitra le 26 août au palais de justice de Laval. Selon les actes de dénonciation déposés au greffe du palais de justice, le montant total des fraudes est de 6100 \$. Elles auraient été commises dans des institutions financières, en 2003 et en 2004, à Laval et à Boucherville, où l'accusé habite. Les documents de la cour indiquent que M. Duchesneau, 58 ans, aurait encaissé des chèques par supercherie, mensonge ou autre moyen dolosif.

En février, des allégations de fraude impliquant M. Duchesneau, alors directeur des opérations pour la sécurité au BCIA, sont parvenues à la police. Après avoir appris qu'il était recherché, l'accusé s'est livré, à la fin du mois d'avril, au bureau des enquêtes criminelles de la police de Laval. Après avoir signé un engagement à comparaître le 1^{er} juin, il a été mis en liberté.

Pour des motifs de transparence, le processus judiciaire a été modifié. Le dossier a été confié à un procureur de la Couronne ad hoc pratiquant à Québec. Après étude du rapport des enquêteurs, M^e Jean Asselin, qui pratique normalement en défense, a autorisé 16 chefs d'accusation et les dénonciations ont été assermentées le 22 juin au greffe pénal.

Travaillant pour cette agence privée depuis 2002, M. Duchesneau a été congédié à la suite de l'enquête.

Il a été à la tête des 160 agents de surveillance de la Société de transport de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (STCUM) durant les années 90.

EN BREF

Un militant québécois accusé aux États-Unis

Guillaume Beaulieu, un Québécois âgé de 23 ans, fait face à huit chefs d'accusation relativement à sa participation à une manifestation qui a été marquée par la mort d'un policier, à Philadelphie. Le résident de Québec a été arrêté le 21 juin dernier après avoir lancé une bouteille d'eau sur un policier durant une manifestation contre le congrès des biotechnologies qui se tenait à Philadelphie. Un agent, Paris Williams, a été foudroyé par un infarctus au moment où il poursuivait M. Beaulieu. L'enquête préliminaire du militant, accusé de voies de fait graves à l'endroit des policiers Braceland et Williams, aura lieu demain. PC

Je veux une escapade spectaculaire

QUELS SONT VOS DÉSIRES ?

Me retrouver sur un site spectaculaire aux panoramas enchanteurs. Me laisser envelopper par les bienfaits du spa. Me détendre devant les vues sur ma propre terrasse. 1.888.996.3227

CHAÎNES DE CINÉMA ET INTERNET SANS-FIL GRATUITS

WYNDHAM CAP TREMBLANT
HOTEL DE MONTAGNE • MOUNTAIN RESORT
1.800.WYNDHAM www.wyndham.com

La vie de château à prix modique

CHATEAU REPOTEL
71955

Inclus :

- Petit déjeuner
- Appels locaux
- Café gratuit 24 heures
- Stationnement gratuit
- Internet Haute Vitesse sans fil gratuit

CLUB DE TOUT REPOS
10^e NUIT SANS FRAIS

Valable jusqu'au 31 décembre 2005
Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.

Maintenant 2 Hôtels à Québec pour mieux vous accueillir

QUÉBEC
www.chateaufort.com

(418) 872-1111 • (418) 872-1112

Réservation: 1 800 463-5255
Angle Duplessis et Wilfrid-Hamel

Réservation: 1 866 520-2022
Angle Henry IV et Wilfrid-Hamel

go cube.com à partir de 89\$

ENTREPOSAGE MOBILE

1- nous livrons 2- vous empaquetez
3- nous faisons la cueillette 4- nous entreposons

1 866 462-8231

VÊTEMENTS SPORT 14+

PLEIN AIR

- GOLF
- VÉLO
- VOYAGE

Pour connaître nos points de vente

SPORTIVE plus

1 877 456-3580 www.sportiveplus.com

TAILLE FORTE

La santé au bout des doigts...
Deux mains pour libérer la vie

Institut d'enseignement de l'ostéopathie du Québec

Programme de formation professionnelle en service de la santé

1123, rue Rachel Est, Montréal (Qc.)
H2J 2J6
(514) 524-9738
www.inst-osteopathie.qc.ca

Stressless

Vos meilleurs moments de détente

En cuir souple

Esprit Nouveau

1828, boul. Le Corbusier, Laval
Tél. : (450) 686-5055
www.esprit-nouveau.com

LOTO QUÉBEC Résultats

Tirage du 2005-06-28

02 06 07 09 10 12 18 19 26 27
36 43 45 49 53 55 57 62 63 67

NUMÉRO 207564

NE MANQUEZ PAS CE SOIR, ROUE DE FORTUNE À TQS À 18h25

PARTICIPEZ

13 tours du monde à réaliser!

Treize fois le tour du monde, c'est la distance que couvriraient les 1,3 milliard de canettes et bouteilles consignées vendues au Québec chaque année si on les mettait bout à bout. En les rapportant chez votre détaillant, vous leur offrez un voyage vers une nouvelle vie.

RAPPORTER, ÉCOLOGIQUEMENT BRILLANT

www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

ab L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DU QUÉBEC

Boissons Gazées Environnement

RECYC-QUÉBEC Québec

Soins de santé dans le privé

Charest demande un sursis de 18 mois

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Avant la fin de 2006, les Québécois devraient avoir accès à davantage de soins de santé prodigués en toute légalité par le secteur privé.

Le gouvernement Charest tentera d'ici là de modifier son cadre législatif en santé, de manière à se conformer au jugement récent de la Cour suprême.

Le procureur général du Québec a déposé hier à Ottawa une demande de sursis de 18 mois de l'arrêt fort controversé rendu le 9 juin par le plus haut tribunal du pays, arrêt qui ouvre la porte à un système privé parallèle au système public.

L'affidavit préparé par les juristes du ministère de la Santé et ceux du ministère de la Justice, que la Presse Canadienne a obtenu, dresse sur sept pages une liste de 34 arguments visant à convaincre la Cour suprême de la pertinence d'un sursis.

Cette dernière s'est montrée très critique du fonctionnement du régime public de santé, particulièrement en ce qui a trait aux délais d'attente, et a conclu que les Québécois étaient en droit de souscrire une assurance médicale privée, y compris pour les soins couverts par le régime, pour être traités plus rapidement.

Le gouvernement Charest tente depuis de gagner du temps, pour voir comment il peut se conformer au jugement sans devoir invoquer la clause dérogatoire inscrite à la Charte québécoise des droits et des libertés de la personne.

HÔPITAL DES SHRINERS

Le ton monte entre le Québec et l'Ontario

PASCALE BRETON

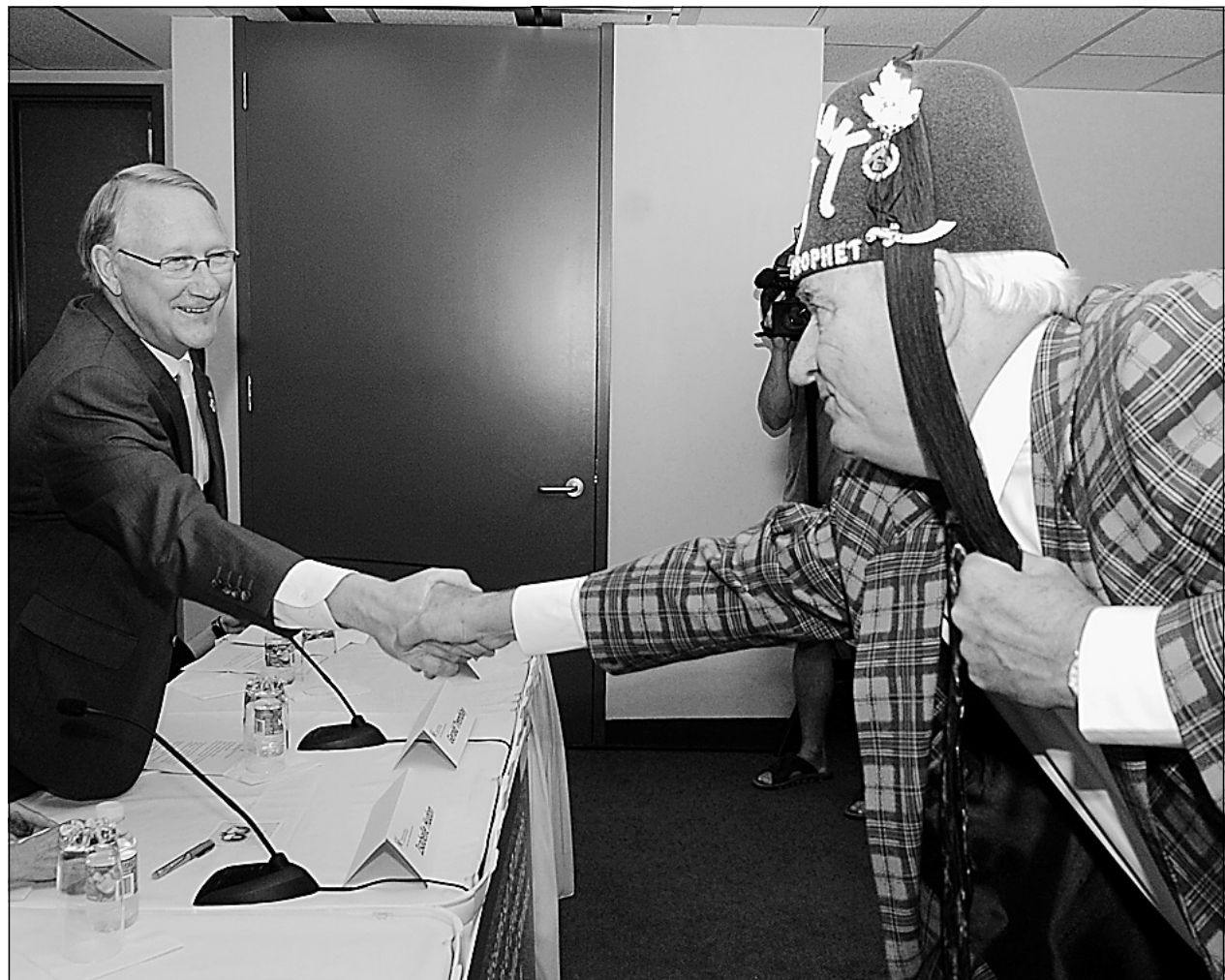
Le ton monte dans le dossier des Shriners. A quelques jours du vote décisif sur la fermeture de l'hôpital montréalais et son déménagement à London, Québec promet de répliquer coup pour coup aux attaques de l'Ontario.

Avec à sa tête le premier ministre Jean Charest, une délégation comptant une vingtaine de personnalités québécoises se rendra à Baltimore à compter de samedi. Son mandat est clair : convaincre les 1500 délégués des Shriners réunis en assemblée générale que l'hôpital doit rester à Montréal.

La tâche s'annonce ardue. Québec craint que les attaques essayées par Montréal fassent mal. « On regrette qu'au cours des dernières semaines, le ton soit devenu extrêmement négatif de la part des gens de l'Ontario », a déclaré hier le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard.

Les partisans de London mènent une campagne de séduction auprès des Shriners depuis plusieurs mois. La présence à Baltimore du premier ministre ontarien Dalton McGuinty a d'ailleurs fini de convaincre le premier ministre Charest de s'y rendre aussi. « Je trouve regrettable que le premier ministre de l'Ontario ait décidé de faire de cette question une sorte de compétition entre deux premiers ministres de deux provinces », a lancé M. Couillard.

En plus de MM. Charest et Couillard, trois autres membres du gouvernement sont dépêchés à Baltimore. Le ministre du Revenu, Lawrence Bergman ainsi que les députés Russell Copeman et Yolande James sont aussi du voyage. Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, la présidente de la Chambre de Commerce, Isabelle Hudon, ainsi que des représentants de l'hôpital Shriners, du Centre universitaire de santé McGill et du comité « Gardons les



Le maire Gérald Tremblay fait partie de la délégation d'une vingtaine de personnalités québécoise qui doit se rendre samedi à Baltimore pour prôner la sauvegarde de l'hôpital des Shriners à Montréal.

PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE ©

Shriners à Montréal » complètent la délégation dévoilée hier.

Tremblay vindicatif

En avril dernier, le conseil d'administration des Shriners a recommandé la fermeture de l'hôpital de Montréal. Il préconise plutôt le déménagement de l'établissement à London, en Ontario. Les deux villes se font compétition depuis longtemps pour accueillir l'hôpital pédiatrique qui offre des soins ultraspécialisés aux enfants souffrant de malformations congénitales et de pro-

blèmes orthopédiques. Pour garder l'hôpital à Montréal, au moins un tiers des délégués plus un doivent voter contre la recommandation.

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a été vindicatif hier à l'endroit des supporteurs de London. « Quand les arguments qu'on entend pour vanter London sont qu'à Montréal le terrain est contaminé et qu'il y a une menace que le Québec se sépare du reste du Canada, je ne considère pas que ce sont des arguments positifs », a-t-il déploré.

Québec offre gratuitement aux Shriners un terrain de cinq millions à la gare de triage Glen, à côté du futur Centre universitaire de santé McGill. Le gouvernement contribue aussi au budget de fonctionnement de l'hôpital qui traite principalement des enfants québécois et des Maritimes. Montréal promet, pour sa part, une exemption d'impôt foncier de 150 000 \$. L'hôpital construit il y a 80 ans est aujourd'hui trop petit et les Shriners veulent en construire un plus grand, au coût de 100 millions.

Les armes à feu tuent de moins en moins

MARIE-PIERRE PAQUIN-BOUTIN

Les armes à feu tuent de moins en moins de Canadiens, au point où le taux de mortalité lié à cette cause a chuté de plus de moitié entre 1979 et 2002.

En 2002, selon une étude de Statistique Canada publiée hier, 819 Canadiens sont morts des suites des blessures causées par une arme à feu, soit 600 de moins qu'en 1979. En 23 ans, ce taux de mortalité est passé de 5,9 à 2,6 décès par 100 000 habitants.

Bien que les hommes soient beaucoup plus nombreux à mourir par arme à feu, c'est chez les femmes que l'on note la plus forte baisse du taux de mortalité. Il a diminué des trois quarts entre 1979 à 2002, contre un peu plus de la moitié dans la population masculine. Chaque année depuis 1979, 80 % des décès par arme à feu étaient dus à des suicides, 15 % à des homicides et 4 % à des accidents.

Pour la présidente de la Coalition pour le contrôle des armes à feu, Wendy Cukier, ces résultats ne sont pas surprenants et reflètent la tendance observée depuis les 10 dernières années. « Au Canada, plus on adopte des lois sévères sur le contrôle des armes à feu, plus les décès diminuent », dit M^{me} Cukier.

Au cours de la période étudiée, le gouvernement fédéral a adopté les projets de loi C-17 et C-68, en 1991 et 1995, qui limitent l'accès aux armes à feu.

Des provinces canadiennes, c'est le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, l'Alberta et le Québec qui figurent en tête de liste entre 2000 et 2002, avec des taux moyens oscillant entre 3,4 et 4,7 décès par 100 000 habitants, comparativement à 2,7 pour l'ensemble du Canada.

Parmi les quatre grandes agglomérations urbaines, Montréal arrive au premier rang, suivie de très près par Calgary, Vancouver et Toronto. Montréal enregistre notamment un taux de décès par suicide presque trois fois plus élevé que Toronto.

Plus de 1,5 millions en inventaire

L'ENTREPÔT
au vent fou
NAUTISME XTREME
QUALITÉ ET CHOIX SUPÉRIEUR

- Skis nautiques
Combos à partir de 149 \$
- Wakeboard
Plus de 200 ensembles à partir de 169 \$
- Wet Suits • Tubes
- Planches à voile • Kayak

514-640-3001 3839 St-Jean Baptiste, Montréal
www.auventfou.com 1-800-336-2126

CRTC AVIS PUBLIC DU CRTC Canada

1. L'ENSEMBLE DU CANADA, TELETOON CANADA INC. demande l'autorisation de modifier la licence de service de télévision spécialisée connu sous le nom de Teletoon/Télétoon, en vue d'implanter un programme incitatif lié aux dramatiques canadiennes télévisées de langue anglaise. EXAMEN DE LA DEMANDE : BCE Place, 36, rue Yonge, 1^{er} étage, Toronto (Ont.). Si vous voulez appuyer ou vous opposer à une demande, vous pouvez utiliser UNE des façons suivantes : utiliser le lien du « Formulaire d'interventions/observations » à la section « Instances publiques » du site web du CRTC; ou écrire au CRTC, Ottawa (Ont.), K1A 0N2; ou envoyer un fax à la Secrétaire générale (819) 994-0218. Vos observations doivent être reçues par le CRTC au plus tard le 7 juillet 2005 et DOIVENT inclure la preuve qu'une copie a été envoyée au requérant. Toute information soumise, incluant votre adresse courriel, votre nom ainsi que tout autre renseignement personnel que vous nous aurez fourni, sera disponible sur le site Internet du CRTC. Pour plus d'informations : 1-877-249-CRTC (sans frais) ou Internet : http://www.crtc.gc.ca. Document de référence : Avis public CRTC 2005-62

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

LE SOLDE DE 5 JOURS DE LA CLASSE C

DU 11 JUIN AU 30 JUILLET 2005. Pendant 50 jours, nous paierons votre première mensualité et votre dépôt de garantie* pour tout coupé ou toute berline de Classe C 2005! www.mercedes-benz.ca. Mercedes-Benz. N'attendez plus.

Mercedes-Benz

FABRICVILLE
VOTRE MÉGA MAGASIN MODE ET DÉCOR MAISON
www.fabricville.com

LIQUIDATION d'été

tissus à DRAPERIE

500m

FABRICVILLE
Visitez nous à www.fabricville.com
Le plus grand distributeur de tissus et draperies avec 170 magasins à travers le Canada
Ouvert les dimanches de MIDI à 17h
*Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Service à Domicile GRATUIT (514) 388-6600

- PLACE VERSAILLES - 7275, rue Sherbrooke est. (514) 493-6666
- CENTRE VILLES - 354, rue Ste-Catherine ouest. (514) 866-1821
- N.D.G. - 6444, av. Somerset. (514) 483-2685
- D.D.O. - 2050, boul. St-Régis. (514) 483-4550
- LASALLE - 8469, boul. Newman NOUVELLEMENT RENOVÉ. (514) 365-8045
- GALERIES LAVAL - 1545, boul. Le Corbusier. (450) 978-1313
- CENTRE GREENFIELD PARK - 3566, boul. Taschereau NOUVELLEMENT RENOVÉ. (450) 672-6884
- CENTRE REGIONAL CHATEAUGUAY - 200, boul. d'Anjou. (450) 699-6112
- GALERIES ST-LAURENT - 1993, boul. Marcel-Laurin. (514) 334-0910
- AVOISINANT LES PROMENADES ST-BRUNO - 1311, boul. St-Bruno. (450) 653-1303

SONDAGE CROP - LA PRESSE

Selon vous, avec quel chef parmi les suivants le Parti québécois aurait-il le plus de chances de remporter les prochaines élections au Québec? Est-ce avec...

	Total au Québec (N= 1001)	Électeurs PQ (N= 426)
ANDRÉ BOISCLAIR	35 %	35 %
LOUIS BERNARD	4 %	4 %
JEAN-PIERRE CHARBONNEAU*	3 %	3 %
RICHARD LEGENDRE	5 %	5 %
PAULINE MAROIS	22 %	22 %
DANIEL TURP*	2 %	2 %
*AUTRES	1 %	1 %
*AUCUN	4 %	4 %
*NSP/REFUS/INDIFFÉRENT	23 %	23 %

*Ne participe pas à la course

Dans l'hypothèse où Bernard Landry se porterait candidat à la direction du Parti québécois, avec quel chef parmi les suivants le Parti québécois aurait-il le plus de chances de remporter les prochaines élections au Québec? Est-ce avec...

	Total au Québec (N= 1001)	Électeurs PQ (N= 426)
ANDRÉ BOISCLAIR	28 %	33 %
LOUIS BERNARD	3 %	3 %
JEAN-PIERRE CHARBONNEAU*	2 %	2 %
BERNARD LANDRY	21 %	27 %
RICHARD LEGENDRE	3 %	3 %
PAULINE MAROIS	17 %	16 %
DANIEL TURP*	2 %	2 %
*AUCUN	2 %	1 %
*NSP/REFUS/INDIFFÉRENT	21 %	14 %

*Ne participe pas à la course

MÉTHODOLOGIE: Ce sondage CROP a été réalisé pour le compte de La Presse, de l'ensemble des quotidiens du groupe Gesca (Le Soleil, Le Droit, La Voix de l'Est, Le Quotidien, La Tribune, Le Nouvelliste) et de la station radiophonique 98.5. Les résultats reposent sur 1001 entrevues téléphoniques menées du 16 au 27 juin 2005 dans le cadre du sondage omnibus CROP-express. D'un point de vue statistique, un échantillon de cette taille (N= 1001) est précis à 3 points près, 19 fois sur 20. Rappelons que la marge d'erreur augmente lorsque les résultats portent sur des sous-groupes de l'échantillon.

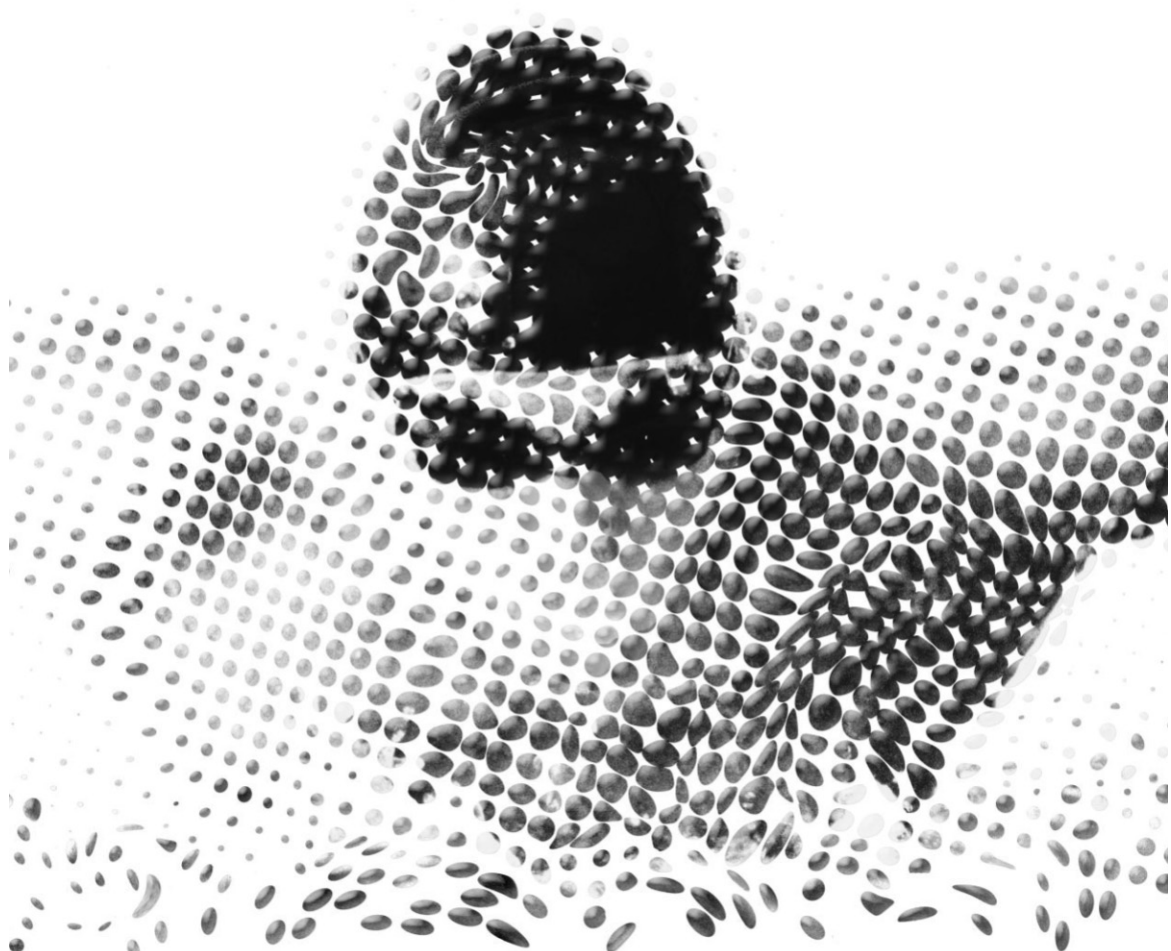


MONTRÉAL
2005

XI CHAMPIONNATS DU MONDE FINA

NATATION • PLONGEON • NAGE SYNCHRONISÉE • WATER-POLO • NAGE EN EAU LIBRE

Prenez une longueur d'avance



Vivez l'eau et l'émotion

Billets à partir de 10\$*

514 790-1245 • 1 800 361-4595

www.montreal2005.org

* Frais de service en sus

DU 16 AU 31 JUILLET 2005
AUX ÎLES STE-HÉLÈNE ET NOTRE-DAME



Métro Jean-Drapeau



PARTENAIRES OFFICIELS

SANKYO

Yakult

OMEGA

speedo

Bell

FOURNISSEUR OFFICIEL

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Mikasa

Montréal

Québec

Canada

André Boisclair clairement en avance

BOISCLAIR suite de la page A1

L'avance d'André Boisclair est encore plus nette chez les électeurs péquistes, où il obtient 42 % d'appuis. Dans ce même groupe, Pauline Marois n'est soutenue que par 24 % des électeurs. Louis Bernard devance cette fois d'un point l'ex-ministre du Sport Richard Legendre, qui peut pourtant compter sur le réseau de François Legault (par ailleurs, M. Legendre a annoncé hier avoir l'appui de quatre députés du Bloc québécois). Pas moins de 23 % des répondants ont refusé d'indiquer leur préférence dans cette enquête précise à trois points près.

« Pauline Marois a annoncé ses couleurs depuis les premiers jours, et elle stagne toujours autour de 20 % », observe Claude Gauthier, de la maison CROP. Par comparaison, l'avance subite prise par André Boisclair, pour qui la course était totalement imprévue, surprend passablement. « Ce qui est fascinant, c'est qu'il avait disparu des médias depuis une année ; c'est le plus jeune des candidats et il obtient presque le double des voix de M^{me} Marois, celle qui est là depuis toujours... Les gens ont envie de changement et pas à peu près ! » s'exclame le sondeur.

Il reste à voir si ce coup de canon aura des lendemains, ou si l'engouement tombera au cours de la longue course qui ne se terminera qu'à la mi-novembre, observe le spécialiste.

M^{me} Marois serait la première femme à la tête du PQ, « mais elle ne représente pas le changement », selon le sondeur. Entre août 2004, moment où elle réclamait une course à la direction du PQ, et le mois dernier, Pauline Marois a toujours obtenu autour de 17 % d'appuis. Elle est montée à 22 % en juin.

Le fait que M. Boisclair soit ouvertement homosexuel ne réduit pas ses chances. « Cela ne dérange pas grand monde et cela ne m'étonne pas quant à l'attitude des Québécois », résume M. Gauthier.

Quand on décortique les questionnaires, on remarque des choses étonnantes. Ainsi, André Boisclair n'est pas la coqueluche des jeunes électeurs — il obtient 32 % chez les moins de 34 ans, mais grimpe à 37 % chez les plus âgés. Par ailleurs, le fait que M^{me} Marois serait la première femme premier ministre ne décuple pas ses appuis. Elle n'a le soutien que de 23 % des femmes, guère plus que chez les hommes (21 %). Plus connue, rassurante, elle est vue comme le meilleur chef du PQ par 27 % des allophones.

Autre donnée intéressante, M. Boisclair obtient 56 % d'appuis dans la région de Québec et convainc 42 % des électeurs adéquistes. Pour M. Gauthier, tout cela est cohérent. Québec a toujours soutenu Mario Dumont. Tout ce qui est différent de l'establishment politique paraît faire recette dans la Vieille Capitale.

CROP a aussi vérifié le senti-

ment des Québécois quant à un éventuel retour de Bernard Landry. Des proches de l'ancien chef indiquent qu'il est encore ulcéré d'avoir claqué la porte après n'avoir été soutenu que par 76 % des délégués au dernier congrès du PQ.

Dans l'ensemble de la population, 49 % des gens sont défavorables à l'idée qu'il puisse tenter un retour en piste, tandis que pour 41 % des gens, il s'agit d'un scénario plausible. Quand on pose la même question aux électeurs péquistes, 52 % se disent « favorables à ce que Bernard Landry se porte candidat à la direction du PQ » comparativement à 44 % qui estiment qu'il vaudrait mieux pour lui de rester dans ses terres.

Coup particulièrement dur pour M^{me} Marois, CROP a vérifié ce que donnerait une course si M. Landry décidait de tenter sa chance. André Boisclair perd alors des appuis ; il passe de 35 à 28 % dans l'ensemble de la population et de 42 à 33 % chez les électeurs péquistes. Il reste en tête même si son avance diminue.

M. Landry est perçu comme la meilleure chance de victoire électorale pour le PQ par 21 % des électeurs et 27 % des péquistes. Constat encore vérifié, M. Landry fait un tabac chez les jeunes, les moins de 34 ans, où ses 29 % d'appuis dépassent les 23 % d'André Boisclair et les 14 % de Pauline Marois.

Les électeurs dans l'ensemble, et en particulier les péquistes, préféreraient appuyer à nouveau M. Landry plutôt que M^{me} Marois. Dans une course hypothétique où M. Landry serait partant, M^{me} Marois voit ses appuis diminuer de 22 à 17 % dans l'ensemble de la population, mais, pire encore, de 24 à 16 % seulement chez ceux qui auraient voté PQ si des élections avaient eu lieu cette semaine.

Pour Claude Gauthier il y a un effet de sympathie dans les appuis à Bernard Landry. « Les électeurs, surtout les péquistes, ont peut-être une certaine gêne, un embarras de ne pas l'avoir assez soutenu. » Ce qui est plus frappant selon le sondeur, c'est que même avec M. Landry sur les rangs, André Boisclair est toujours premier.

Gilles Duceppe avait choisi de se désister de la course à la succession de M. Landry. Sa décision est largement appuyée dans la population : 74 % des électeurs, et 80 % des péquistes estiment qu'il a pris la bonne décision.

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques,
Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT (514) 285-6911

cyberpresse.ca/abonnement | 1 800 361-7453

PETITES ANNONCES (514) 987-8363

petitesannonces@lapresse.ca | 1 866 987-8363

DÉCÈS (514) 285-6816

deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320

carrieres@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Un touriste de New York disparu

SARA CHAMPAGNE

Un homme de New York, en visite à Montréal avec un groupe de personnes handicapées, est porté disparu depuis lundi soir. L'homme de 39 ans, dont l'âge mental est de 13 ans, s'est rendu au cinéma du centre Eaton pour y voir un film. À la fin de la projection, le groupe est sorti et Matthew Gerder s'est égaré. Le disparu n'a que quelques

dollars sur lui, ne parle qu'anglais, et ne connaît pas Montréal. Le groupe séjournait dans un hôtel de la Rive-Sud et devait repartir aujourd'hui.

Matthew est d'origine coréenne, a des lunettes, portait un jeans et un chandail avec l'inscription Jack Daniel's au moment de sa disparition.

Toute information peut être transmise à la police de Montréal au 514 280-0120.

Le solde d'été IKEA... jusqu'à 50% de réduction.

Jusqu'au 10 juillet, faites coup double!



14⁹⁹\$
était 24⁹⁹\$

FYRTIO. Spot-applique.
Plastique et aluminium gris argent.
Ampoule halogène 20W fournie.
14,99 \$. Était 24,99 \$.



6\$
était 12\$

KORINT. Cache-pot. Pour pot de 27 cm de diamètre. 6 \$. Était 12 \$.

ARDALA Torchère
14⁹⁹\$
était 39⁹⁹\$



99\$
était 189\$

LAURILA. Table à manger. Pin massif teinté à l'ancienne et verni. A.R. 99 \$. Était 189 \$.



ARDALA. Torchère. Acier laitonné. Requiert une ampoule halogène de 150W max. 14,99 \$. Était 39,99 \$.



249\$
était 4⁹⁹\$

TASSA. Peluche chien.
Bleu. 2,49 \$. Était 4,99 \$.



749\$
était 14⁹⁹\$

BATIST. Vase.
Verre clair et dépoli, soufflé bouche. H40cm.
7,49 \$. Était 14,99 \$.



4⁹⁹\$ 5 pces
était 9⁹⁹\$

DUKTIG. Batterie de cuisine émaillée, pour enfant. Ne rouille pas. Entretien facile. 4,99 \$ les 5 pièces. Était 9,99 \$ les 5 pièces.



99¢
était 1⁹⁹\$

DANAOLM. Corbeille. Saule. Ø15cm. 99¢. Était 1,99 \$.



25¢
était 75¢

PANTOMIM. Napperon. Multicolore. 37x37cm. 25¢. Était 75¢.



GLANA. Cadre. Aluminium poli. 25x10cm. 3,99 \$. Était 11,99 \$.



2⁹⁹\$
était 5⁹⁹\$

KRANS. Cadre. Peint jaune or. 10x15cm. 2,99 \$. Était 5,99 \$.

Déjeuner, 1\$



Oeufs brouillés, pommes de terre rissolées, saucisses et croissant. Servi tous les jours jusqu'à 11 h.

99¢ pasta!



L'assiette de penne sauce marinara ou alfredo à 99¢. Servie tous les jours dès 15 h.

1\$ chacune



Tablette de chocolat Marabou. 100g. 1 \$ ch. Chocolat au lait nature, aux noix ou à l'orange.

IKEA BOUCHERVILLE
586, rue de Touraine
Boucherville,
Québec J4B 5E4
(Autoroute 20, sortie 95)

Tél. : (450) 449-6755
Lundi-vendredi 10 h - 21 h
Samedi 9 h - 17 h
Dimanche 9 h - 17 h

IKEA MONTRÉAL
9191, boul. Cavendish
Saint-Laurent,
Québec H4T 1M8
(Autoroute 40 et boulevard Cavendish)

Tél. : (514) 738-2167
Lundi-vendredi 10 h - 21 h
Samedi 9 h - 17 h
Dimanche 9 h - 17 h

Magasinage à distance :
1 800 661-9807

www.IKEA.ca

*Stocks en quantités limitées. Le choix varie selon les magasins. Aucun bon différé. Prix valables jusqu'au dimanche 10 juillet ou jusqu'à épuisement des stocks.
A.R. : Assemblage requis. Les articles annoncés ne sont pas tous offerts en ligne.



QUELS QUE SOIENT VOTRE STYLE, VOS BESOINS, VOTRE BUDGET. Facile à vivre

MONDE

Irak: Bush veut faire taire les critiques

Le président américain ne veut rien entendre d'un calendrier de retrait des troupes

ALEXANDRE SIROIS
WASHINGTON

Confronté à la montée des critiques de la guerre en Irak, George W. Bush a lancé hier un appel à la persévérance et a affirmé que les sacrifices américains dans ce pays « valent la peine ».

Le président américain a parallèlement fait plusieurs fois référence aux attaques terroristes de septembre 2001 et a été jusqu'à citer Oussama ben Laden au cours d'un discours diffusé à heure de grande écoute par les réseaux américains.

Le président prenait la parole à l'occasion du premier anniversaire

du transfert de souveraineté aux Irakiens.

« Le travail en Irak est difficile et dangereux. Comme la plupart des Américains, je vois les images de violence et de bains de sang. Chaque image est horrible et la souffrance est réelle », a déclaré Bush.

« La seule façon dont nos ennemis peuvent réussir, c'est si nous oublions les leçons du 11 septembre. »

« Devant toute cette violence, je sais que les Américains posent la question : le sacrifice vaut-il la peine ? Cela vaut la peine et c'est vital pour la sécurité future de notre pays », a assuré le président, qui a vu le soutien à la guerre fléchir dangereusement au cours des derniers mois.

Car l'Irak est le front central de la guerre contre le terrorisme, a répété Bush. Pour le justifier, il a cette fois

cité ben Laden. Le terroriste aurait affirmé que « la troisième guerre mondiale fait rage en Irak » et qu'elle se terminera par « la victoire et la gloire ou la misère et l'humiliation ».

« La seule façon dont nos ennemis peuvent réussir, c'est si nous ou-

bliions les leçons du 11 septembre, a prévenu Bush. Si nous abandonnons l'Irak aux mains d'hommes comme Zarqoui et si nous cédon l'avenir du Moyen-Orient à des hommes comme ben Laden. »

Pour prononcer son allocution, la plus importante depuis son discours sur l'état de l'Union au début de février, Bush avait choisi de se rendre à Fort Bragg, en Caroline du Nord. Près de 11 000 soldats de cette base

militaire ont été expédiés en Irak et au moins 83 ont été tués.

Le discours était le point culminant d'une offensive lancée la semaine dernière par la Maison-Blanche pour convaincre les Américains du bien-fondé de la politique irakienne du président.

Le but pour Bush était notamment de se montrer préoccupé et conscient des difficultés sur le terrain. On a récemment reproché à l'administration américaine de dresser un portrait trop positif de la situation en Irak.

Globalement, les Américains n'auront toutefois rien eu de neuf à se mettre sous la dent. Bush n'a pas modifié l'essence de sa stratégie. Il a de nouveau refusé de fournir un échéancier pour le retrait des soldats américains.

Un désastre, selon Kerry

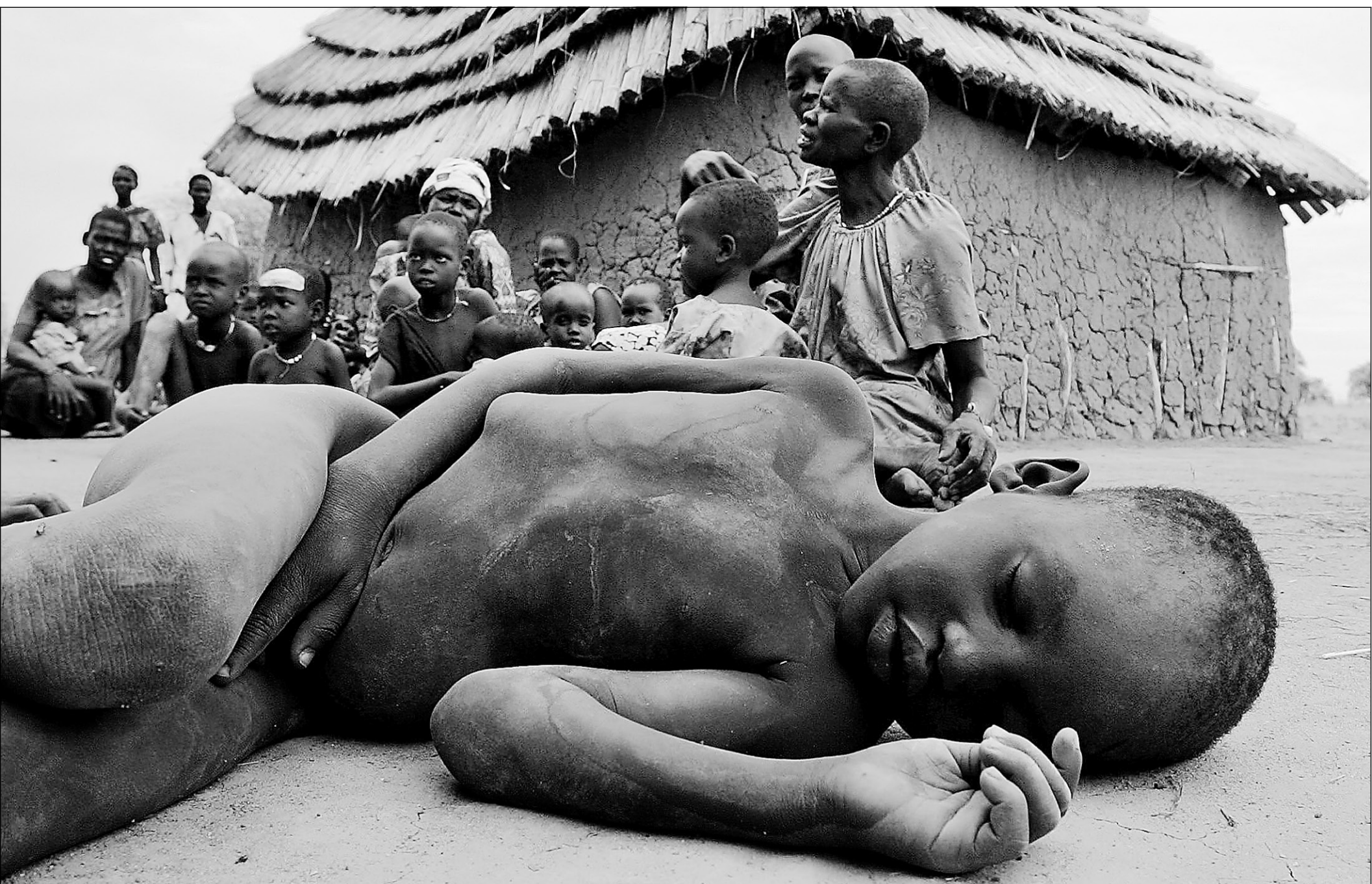
Les résultats de plusieurs sondages

diffusés au cours des dernières semaines ont démontré que les Américains doutent de plus en plus de la justesse de l'invasion de l'Irak.

L'un des sondages les plus récents, mené par la firme Gallup pour le compte du *USA Today* et de CNN, révèle que plus d'un Américain sur deux (53 %) pense que la guerre en Irak était « une erreur ».

Des doutes alimentés par les démocrates, qui critiquent le président de façon énergique depuis le début de son second mandat. Le candidat défait à l'élection présidentielle de novembre dernier, John Kerry, a hier reproché à l'administration Bush de « courir au désastre ».

Dans un texte publié dans le *New York Times*, il a affirmé que si des milliers de combattants se réclament actuellement du jihad (guerre sainte) en Irak, c'est en raison des décisions de l'administration Bush, qui doit selon lui « reconnaître ses erreurs ».



Un garçon de 4 ans tombé d'inanition repose devant une hutte du village de Paliang, au Sud-Soudan, en mai dernier.

PHOTO ANTONY NUJUNA, ARCHIVES REUTERS ©

Paix fragile au Sud-Soudan

BLANDINE FLIPO
COLLABORATION SPÉCIALE

TALI – Le 9 janvier dernier, le mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) a signé un accord de paix historique avec le gouvernement de Khartoum. Pour la population sud-soudanaise, éprouvée par 20 ans de guerre, c'est un immense espoir. Mais si les armes se sont tuées, la paix doit faire face à de nombreux obstacles pour s'imposer.

Ce conflit, un des plus vieux et des meurtriers d'Afrique, a provoqué selon l'ONU la mort de 1,5 million de personnes, 4 millions ont dû être déplacés dans leur propre pays, et 600 000 réfugiés dans les pays voisins.

Dès novembre dernier, avant même la signature des accords, des réfugiés venus d'Ouganda, du Kenya ou du Nord ont commencé à rentrer, le plus souvent à pied, sans aucune ressource si ce n'est quelques vaches pour les populations vivant de l'élevage. Ils retrouvent un pays exsangue, où il n'y a rien pour eux.

Le Sud-Soudan a un des plus faibles niveaux de développement de la planète. Il n'y ni routes, ni infrastructures, ni électricité, ni eau courante. Pour se rendre à Rumbeck, capitale du « Nouveau Soudan », nom donné au Sud-Soudan par les ex-rebelles, l'unique moyen de transport possible

reste l'aviation onusienne, qui dispose d'une base à la frontière kenyenne. Du ciel, on ne voit qu'une vaste étendue de jungle, comme vide de toute activité humaine.

À Tali, province orientale du Sud-Soudan, la vie a repris tout doucement. En novembre dernier, les jeunes s'étaient retrouvés sur la place du village pour la fête des moissons. À cette occasion, le drapeau du Nouveau Soudan avait flotté entre les mains des danseurs.

La fin des bombes

L'essentiel, pour eux, c'est d'abord la paix retrouvée. « Avant, il était impossible de sortir la journée parce qu'on risquait les bombes, et le soir les attaques, souligne le chef du village. Pour nous, ce changement est déjà énorme. »

Même sans autorités très établies, les gens s'organisent de nouveau. Les parents ont recommencé à envoyer leurs enfants à l'école, en plein air, et aiment à s'attarder le soir pour discuter de l'avenir, que beaucoup n'envisagent plus avec Khartoum.

Que ce soit à Tali ou à Naireus, autre village à l'autre extrémité du Sud-Soudan, chacun veut croire à l'indépendance prochaine. Même si peu de Sud-Soudanais n'osent le dit trop clairement, la peur restant encore un réflexe. Ce

n'est pas le cas de Thérèse, 23 ans, mère de six enfants, qui habite à Naireus. « Les Arabes nous ont bombardés, massacrés. Nous ne voulons plus vivre avec eux », dit-elle sans détour.

L'accord de paix doit officiellement rentrer en vigueur le 9 juillet. Il prévoit dans six ans un référendum d'autodétermination sur

« Avant, il était impossible de sortir la journée parce qu'on risquait les bombes, et le soir les attaques. Pour nous, ce changement est déjà énorme », souligne un chef de village.

l'indépendance du Sud-Soudan. Du fait de cet accord, John Garang, le leader du MPLS, est entré au gouvernement soudanais. La population sud-soudanaise compte sur lui pour imposer la scission, ou au moins l'autonomie.

Mais la plupart des leaders du Nord comme du Sud ne veulent pas la partition du pays. La richesse des ressources du Sud, notamment le pétrole découvert dans les années 80, explique en partie cette réticence. Sous l'insis-

tance des ex-rebelles, l'accord de paix prévoit le partage des bénéfices du pétrole. Mais pour la population, les dividendes ne sont pas pour demain. Or il y a urgence.

Kofi Annan dénonce

Le 30 mai, M. Garang a rencontré Kofi Annan à Rumbeck. Ce dernier n'a pas caché ses inquiétudes. « C'est une honte que dans le Sud-Soudan (contrairement au Darfour, NDLR) il y ait la paix et qu'il n'y ait pas de ressources financières pour la préserver », a déclaré le secrétaire général de l'ONU, avant d'en appeler à l'aide des bailleurs de fonds.

Kofi Annan n'ignore pas que l'aide promise au Sud dépend du règlement de la question du Darfour. Celle-ci est un « préalable », notamment pour l'Union européenne, déjà fortement investie dans le renforcement des capacités des soldats de l'Union africaine présents sur le terrain.

Or certains pays comme la Chine, qui a massivement investi dans les exploitations pétrolières du Sud (tout comme l'Inde et la Malaisie, la société canadienne Talisman s'étant quant à elle retirée), empêchent les Nations unies de faire pression sur Khartoum

pour faire cesser les combats au Darfour.

L'ONU n'est pas restée pour autant inactive au Sud. Dans le cadre de sa mission de maintien de la paix, elle a commencé à envoyer des troupes, qui préparent la venue de soldats réguliers, prévus au nombre de 10 000.

Quelques ONG locales tentent également de reconstruire le pays. Telle Acord, ONG africaine qui fournit de l'aide au développement aux habitants de Tali. Ses agents, tous Sud-Soudanais formés en Ouganda ou au Nord, essaient de faire bénéficier de leur savoir-faire aux populations : comment optimiser les récoltes, creuser un puits...

Mais ce travail, de longue haleine, ne remplacera pas l'aide d'urgence. Le programme alimentaire mondial (PAM) a alerté Kofi Annan il y a quelques mois sur les risques de famine. Le directeur du PAM pour l'Afrique de l'Est, Arthur Holdbrook, a souligné que seulement 24 % des donations prévues pour le Sud avaient pour l'instant été perçues.

Dans les camps de réfugiés au Nord, des échauffourées ont éclaté récemment, occasionnant la mort de 19 personnes. En cause : le manque de ressources, qui excite les tensions tribales. Le chemin qui mène à la paix risque d'être encore long pour le Sud-Soudan.

LE TOUR DU GLOBE

Irak: plus de 30 morts

Le doyen du Parlement, Dhari al-Fayyad, a été tué hier avec son fils et trois gardes dans un attentat suicide contre son convoi en Irak, où la rébellion ne faiblit pas un an après le transfert du pouvoir par les Américains aux autorités intérimaires irakiennes. C'est le deuxième membre de l'Assemblée nationale, issue des élections du 30 janvier, à être assassiné. Le 27 avril, Lamiya Abed Khaddouri avait été abattue par des hommes armés à Bagdad. D'autres députés ont échappé à des attentats. « Ceux qui ont tué cheikh Fayyad sont des criminels qui cherchent à détruire le pays et ceux qui tentent des médiations avec eux le font avec des ennemis de l'Irak », a lancé Houmam Hammoudi, chef de la Commission parlementaire chargée de la rédaction de la Constitution, dans une allusion aux récents propos du secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld qui a reconnu des contacts entre responsables américains et insurgés.

d'après AFP

Philippines: Arroyo sous pression



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE ©

La dirigeante philippine Gloria Arroyo a été confrontée hier à de nouveaux appels à la démission après avoir présenté ses excuses publiques pour un coup de téléphone à un commissaire électoral lors du dépouillement de la présidentielle de l'an dernier. L'opposition a menacé de chercher sa destitution mais la procédure semble avoir peu de chances d'être menée à bien. Sortant de trois semaines de silence, M^{me} Arroyo a reconnu lundi soir avoir commis une « erreur de jugement ». Elle a toutefois nié avoir voulu influencer le résultat de la présidentielle de mai 2004 qu'elle a remportée et a refusé de se retirer comme le réclame l'opposition.

d'après AFP

États-Unis: des bateaux-prisons ?

La possibilité de bateaux-prisons secrets américains, pour des prisonniers soupçonnés de terrorisme, a été évoquée hier par des experts du rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, l'Autrichien Manfred Nowak. « Il existe de très, très sérieuses accusations selon lesquelles les États-Unis entretiennent des camps secrets notamment sur des bateaux » qui navigueraient dans l'océan Indien, a déclaré M. Nowak. « Il ne s'agit que de rumeurs mais elles apparaissent suffisamment fondées pour mériter une enquête officielle », a ajouté l'expert autrichien qui s'appuie notamment sur des témoignages d'anciens détenus. Jeudi dernier, M. Nowak et trois autres experts de l'ONU chargés des droits de l'homme avaient annoncé à Genève l'ouverture d'une enquête sur les détenus de Guantanamo, un an après avoir demandé en vain à visiter la base américaine à Cuba et d'autres lieux de détention dans le monde.

d'après AFP

Égypte: comparaison mouvementée



PHOTO ASSOCIATED PRESS ©

Le président du parti d'opposition Al Ghad (Demain) Ayman Nour, qui comparait devant le tribunal correctionnel du Caire hier pour falsification de documents, a défié le président Hosni Mubarak, dont il doit être le principal adversaire à la prochaine présidentielle en Egypte. Les avocats de quatre coaccusés de M. Nour ont reconnu devant le tribunal avoir « falsifié » à sa demande des signatures sur les mandats qu'il a présentés pour obtenir l'autorisation pour le parti qu'il préside. M. Nour a récusé ces témoins, affirmant qu'il s'agit d'agents de la sûreté de l'État infiltrés parmi ses collaborateurs.

d'après AFP

Pakistan: la Cour suprême tranche



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE ©

La Cour suprême du Pakistan a ordonné hier l'arrestation de cinq hommes condamnés à mort en 2002 pour un viol collectif commis sur l'ordre d'un conseil tribal, mais acquittés en mars dernier par un tribunal régional. « Je suis très heureuse. Je me sens parfaitement satisfaite », a affirmé la victime du viol collectif, Mukhtaran Mai, 33 ans, en embrassant les militants des droits de l'homme qui l'ont soutenue depuis trois ans. Condamnés à mort pour le viol collectif de Mukhtaran Mai commis en juin 2002 sur les instructions d'un conseil tribal de son village de Meerwala, dans le sud de la province du Pendjab, les cinq hommes avaient été libérés fin juin, tandis que leur victime présumée se voyait privée de passeport et interdite de quitter le Pakistan, alors qu'elle avait été invitée par des organisations de défense des droits de l'homme à aller raconter son expérience aux États-Unis.

d'après AFP



PHOTO REUTERS ©

Sous les yeux d'une policière, une prisonnière embrasse son enfant dans une prison de Hangzhou, dans l'est de la Chine, en mai dernier. Selon une étude britannique, plus de 1,5 million de personnes sont détenues par l'État communiste.

Hausse marquée de la population carcérale

MARC THIBODEAU

La population carcérale de la planète ne cesse d'augmenter et regroupe aujourd'hui plus de neuf millions de personnes, dont près de la moitié sont détenues dans trois pays seulement.

Une nouvelle étude britannique émanant du King's College de Londres souligne par ailleurs que les États-Unis sont, de loin, le pays le plus porté sur l'incarcération. Le taux de détention par 100 000 habitants était de 726 en 2004, en forte hausse depuis 20 ans.

Durant la même période, le nombre de détenus est passé de 1,3 à 2,13 millions, un bond de 64 %. L'augmentation des places disponibles dans le système carcéral n'a pas suivi la même tendance, de telle manière que le taux d'occupation, en considérant la capacité officielle donnée pour le système, est de 107,6 %.

La Chine arrive derrière les États-Unis avec 1,55 million de détenus, en hausse de plus de 300 000 depuis 1995. Le taux d'incarcération résultant de 118 personnes par 100 000 habitants place l'État communiste au 111^e rang parmi les pays pour lesquels des données sont présentées.

La Russie suit la Chine et les États-Unis avec 786 900 détenus, ce qui représente un taux de détention de 550 personnes par 100 000 habitants. Bien que ce

taux soit le deuxième en importance parmi les 212 États considérés, il est sensiblement plus faible que le résultat de 688 enregistré à la fin des années 90.

Cette diminution ne dit rien cependant des conditions de détention dans le pays, qui sont régulièrement décriées par les défenseurs des droits de l'homme. Hier encore, l'Agence France-Presse rapportait que 260 détenus russes s'étaient mutilés légère-

« L'usage excessif de la détention ne fait rien pour améliorer la sécurité publique », souligne un chercheur britannique.

ment avec des lames de rasoir pour protester contre leur situation.

Le Canada comptait officiellement pour sa part 36 389 détenus en 2003, ce qui représente un taux de détention de 116 personnes par 100 000 habitants. Ce taux, qui le place au 113^e rang, est en baisse depuis le milieu des années 90, période où il avait atteint 131.

Ces baisses sont plutôt rares puisque la majorité des pays étudiés ont enregistré une hausse du nombre de détenus au cours des dernières années. C'était le cas

pour 64 % des pays en Afrique, 79 % dans les Amériques, 88 % en Asie, 69 % en Europe et 69 % en Océanie.

Le directeur du Centre international d'études pénitentiaires, qui est à l'origine de l'étude, estime que les hausses relevées devraient entraîner d'importantes remises en question.

« En considérant les coûts élevés et l'efficacité contestée de la détention (comme méthode de lutte contre la criminalité), les données devraient amener les responsables politiques de chaque pays à voir ce qu'ils peuvent faire pour limiter la taille de leur population carcérale. L'usage excessif de la détention ne fait rien pour améliorer la sécurité publique », a indiqué Rob Allen dans un commu-

niqué. Son organisation, qui produit cette étude depuis 2000, prévient que les comparaisons entre pays et régions doivent être effectuées avec prudence en tenant compte du fait que les données disponibles ne sont pas aussi à jour pour chaque pays. Les régimes peuvent aussi choisir d'exclure certains types de détenus, incluant ceux qui sont incarcérés en attendant leur procès ou encore les mineurs.

Enfin, aucun chiffre n'est disponible pour une douzaine de pays, dont la Corée du Nord, régime particulièrement répressif.

Nouvelle punition pour les opposants en Tunisie, le « zarzissage »

JOONEED KHAN

En France, anciennement, se faire muter à Limoges était une punition. On était « limogé ». En Tunisie, aujourd'hui, le détenu politique ayant purgé sa peine est souvent envoyé à Zarzis, placé en résidence surveillée et privé de ses droits citoyens. On dit de lui qu'il a été « zarzissé », et cette punition peut s'appliquer n'importe où, même à l'étranger.

M^{me} Saïda Akrimi et M^{me} Samir Dilou, membres du barreau de Tunis et responsables de l'Association internationale de soutien des prisonniers politiques (AISPP), venus à Montréal dans le cadre de la cinquième campagne annuelle de l'organisation, font remonter le zarzissage au cas du journaliste Abdalla Zouari.

Arrêté au début des années 90 dans la campagne du régime Ben Ali contre la mouvance islamiste Annahda, il a été condamné à 12 années de prison. Après avoir purgé sa peine, il a été envoyé en résidence surveillée à Zarzis, petite ville côtière près de Djerba, à 500 km au sud de Tunis. « Il ne peut ni travailler ni voyager, même pas jusqu'à Tunis pour voir sa famille », a dit à La Presse M^{me} Akrimi, secrétaire générale de l'AISPP.

Quant au Dr Moncef Marzouki, militant des droits humains et candidat présidentiel du Congrès pour la République (CPR, parti non autorisé), « il a récupéré son passeport mais il ne peut ni pratiquer ni enseigner en Tunisie : il a été zarzissé en France, où il gagne sa vie comme maître de conférences », ajoute M^{me} Dilou.

Avec une quinzaine de sympathisants, dont des Canadiens d'origine tunisienne, M^{me} Akrimi et M^{me} Dilou ont participé hier à un lâcher de ballons rouge et blanc, les couleurs de la Tunisie, devant le consulat de Tunisie à Montréal. « On réclame la libération urgente et immédiate des 532 prisonniers d'opinion en Tunisie », ont-ils affirmé.

« Il n'y a plus de femmes parmi eux, la dernière, Haadda Abdelli, ayant été libérée en 1999 après avoir purgé des peines concurrentes totalisant 78 années de prison. Elle est à Tunis mais elle est zarzissée elle aussi : elle n'a pas le droit de travailler et elle doit se rapporter plusieurs fois par jour au poste de police de son quartier », dit M^{me} Akrimi.

« Plusieurs détenus ont été condamnés dans le cadre de la campagne anti-Annahda, au terme de procès qu'Amnistie internationale, Human Rights Watch, la FIDH,

entre autres, ont jugé inéquitables », dit M^{me} Dilou, qui a lui-même séjourné dans plusieurs prisons du pays « pour un total de 10 ans, deux mois et huit jours, précise-t-il. D'autres sont des journalistes, des militants de droits humains, des opposants ».

« Le plus âgé est Hamadi Abdel Malek. Agriculteur et père de cinq enfants, il a 65 ans. Il a fait plusieurs grèves de la faim, il est cancéreux, il ne peut plus marcher. Les plus jeunes sont les jeunes Ramzy à Meher Khalsi, emprisonnés à l'âge de 17 ans et qui ont 34 ans maintenant. Il y a aussi le cas humanitaire urgent d'Abdel Latif Bouhjlila, condamné en 1996 à 11 ans pour appartenance à une association non reconnue. Il a 32 ans mais son état de santé s'est dégradé après des grèves de la faim pour un total de 678 jours », explique encore M^{me} Akrimi.

Le cas le plus médiatisé du zarzissage est celui de six internautes emprisonnés pour avoir « utilisé l'Internet à des fins d'activités terroristes ». Cela dans une Tunisie qui va accueillir en septembre le Sommet de l'ONU sur la société de l'information. « C'est comme si on organisait un congrès d'écologie dans une centrale nucléaire », a illustré M^{me} Dilou.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Réchauffement de la planète?



francois.cardinal@lapresse.ca

FRANÇOIS CARDINAL

Il fait chaud. Si chaud que les records tombent. Il va falloir s'habituer, prévient-on, ce n'est que le début du réchauffement de la planète...

Or ce genre de déclarations alarmistes est irresponsable. À moins d'être devin, il est impossible de tirer quelque conclusion que ce soit de phénomènes météorologiques isolés comme cette canicule qui fait fondre le tout Montréal.

Le réchauffement de la planète entraînera bel et bien une multiplication de phénomènes extrêmes comme des vagues de chaleur et de fortes précipitations... dans 10 ans, 50 ans, 100 ans peut-être. Peut-être est-ce même déjà le cas.

Mais devant les incertitudes scientifiques qui existent sur l'ampleur et le rythme du réchauffement, il importe de ne pas mélanger météo et climat. Le premier fait référence aux prévisions pour les prochains jours alors que le second compare des tendances à long terme. Les inondations du Saguenay et le verglas font autant partie de la météo que la vague de chaleur.

Pourtant, ils sont nombreux à prétendre que la canicule est directement liée aux changements climatiques. On observe même, depuis peu, quelques scientifiques osant brouiller les pistes. L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, situé à Paris, a par exemple fait le lien vendredi entre la canicule qui a frappé la France en 2003 et le réchauffement de la planète.

Ces déclarations sont dangereuses. D'abord, elles donnent l'impression qu'il n'y a plus rien à faire pour éviter ces changements qui nous affectent déjà beaucoup. Ensuite, il y a lieu de craindre l'effet d'un été plus frais sur la conscience environnementale naissante dans la population.

L'alarmisme est loin d'être le meilleur ami de la planète.

M. Harper perd le nord



apratte@lapresse.ca

ANDRÉ PRATTE

La plus récente déclaration-choc du chef conservateur Stephen Harper nous laisse pantois. « Parce que (le projet de loi sur le mariage gai) sera adopté grâce à l'appui de Bloc, je pense qu'il manquera de légitimité aux yeux de plusieurs Canadiens », a-t-il dit lundi à l'entrée des Communes. De tels propos manifestent non seulement un incroyables mépris pour les électeurs québécois ; ils révèlent un degré inquiétant d'incohérence intellectuelle.

Commençons par rappeler l'évidence à M. Harper : le vote de tous les députés est d'égale valeur, quel que soit le parti qu'ils représentent. On peut déplorer que tant de Québécois aient voté pour le Bloc québécois ; mais si on est démo-

Chaque député bloquiste représente sa circonscription avec autant de légitimité que M. Harper lui-même.

crate, on se doit de respecter leur choix. Chaque député bloquiste représente sa circonscription avec autant de légitimité que M. Harper lui-même.

Passons à l'incohérence. Il y a quelques semaines à peine, le Parti conservateur s'appretait à faire tomber le gouvernement Martin avec l'aide du même Bloc québécois. À cette époque, il ne semblait pas douter de la légitimité des députés bloquistes...

Si le destin — et Belinda Stornach — n'en avaient pas décidé autrement, il y aurait eu des élec-

tions générales et le Bloc aurait balayé le Québec. Aveuglé par la perspective du pouvoir, Stephen Harper a fait fi du risque que ce scénario représentait pour l'unité du Canada. Et voilà qu'il nous dit que les votes des députés bloquistes n'ont pas la même valeur que ceux des autres députés ! Pourquoi alors avoir fait alliance avec eux ? Poussons sa logique jusqu'au bout : toute défaite en Chambre du gouvernement Martin, causée par le vote des députés bloquistes, devrait être ignorée !

À une époque où beaucoup de Canadiens souhaitent l'émergence d'une solution de rechange au gouvernement libéral permanent, la performance récente de M. Harper est déconcertante. Déjà, la campagne qu'il a entreprise contre la reconnaissance légale des mariages de personnes de même sexe suscitait chez plusieurs un profond malaise. De même pour la hargne dont il a fait preuve au parlement.

Le comportement erratique du chef conservateur est d'autant plus décevant qu'à défaut de charisme, sa grande intelligence était considérée comme son principal atout.

Dans la biographie qu'il vient de publier, le journaliste William Johnson écrit : « Contrairement à la plupart des politiciens, ce qu'il dit correspond presque toujours à ce qu'il pense, parce qu'il a longuement réfléchi avant de prendre la parole. » La dernière déclaration du chef conservateur a-t-elle été mûrement réfléchie ? Si oui, les Canadiens ont encore plus de raisons d'être inquiets.

On sait M. Harper animé par des convictions sincères. Mais lorsqu'on aspire à gouverner une démocratie, il faut d'abord avoir un profond respect pour le vote des citoyens. Il faut aussi savoir, lorsque l'avenir du pays ou les droits fondamentaux des gens sont en jeu, s'élever au-dessus des intérêts partisans. Sur ces deux plans, au cours des derniers mois, Stephen Harper a lamentablement échoué.

C'est grâce au soutien d'organisations de droits de la personne et des droits des femmes que la jeune Mukhtaran Mai a eu le courage de poursuivre ses agresseurs et d'attirer l'attention de la communauté internationale sur cette pratique barbare.

Le gouvernement pakistanais n'a visiblement pas apprécié : on lui a retiré son passeport et on lui a interdit de quitter le pays. Ce n'est qu'à la suite de pressions diplomatiques qu'on lui a finalement rendu. Si tout se passe comme prévu, la jeune Pakistanaise devrait venir raconter son histoire devant des associations de droits de la personne des États-Unis.

Raconter, expliquer, dénoncer... c'est encore ce qu'il y a de mieux à faire afin que la communauté internationale soit vigilante, que les coupables soient punis et que ces pratiques inacceptables disparaissent une fois pour toutes.

Nathalie Collard

EN DIFFICULTÉ AU QUÉBEC, HARPER AMORCE UNE TOURNÉE ESTIVALE



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Et si le ridicule tuait?

Le designer de mode Jean-Claude Poitras nous a fait parvenir l'invitation qu'il a reçue des organisateurs du Canada and Accesories Fair. La version anglaise de l'invitation est déjà raboteuse, mais la version française, elle, est à mourir de rire... ou de pleurer.

Voici une invitation que je viens de recevoir par fax et que je me propose non seulement de refuser, mais de dénoncer. Et si le ridicule tuait ? À vous de juger.

Jean-Claude Poitras
 Designer de mode

À qui de droit :

Nous sommes fiers et vous informer svp que vous avez été invité au hiver de chute Le Canada Vêtement et accessoire justes exposition commerciale. Cette exposition sera tenue à Toronto, le Canada février 25 à 27, 2006 au centre commercial national, Endroit d'exposition. Notre but est d'apporter plus de 200 importateurs, exportateurs, grossistes, et distributeurs tous au-dessous de un toit. L'événement de trois jours présentez le meilleur du vêtement de qualité de compagnies et de la collection supé-

rieurs de vêtement dedans les hommes, les dames et les enfants portent, et, d'autres marchandises relatives pour le prochain année. Le Canada est un pays libre de quote-part pour des vêtements de 2005. Maintenant, les fournisseurs ont une bonne occasion de montrer leur produit pour obtenir de nouveaux ordres. Pour réserver votre cabine (l'espace) pour cet événement visitez svp notre site Web ou contactez-nous à ce qui précède les nombres, également ouvrent une session pour l'enregistrement libre et obtiennent plus d'information du temps à la base de temps.

Et voici la version anglaise

To whom it may concern,
 We are proud and please to inform you that you have been invited to the Fall/Winter Canada Garment and Accessory Fair trade show. This show will be held in Toronto, Canada on February 25 to 27, 2006 at the National Trade Centre, Exhibition place. Our goal is to bring over 200 importers, exporters, wholesalers, and distributors all under one roof. The three day event will showcase the best of companies top quality garment and garment collection in men's, ladies and children wear, and, other related goods for the upcoming year. Canada is a quota free country for garments from 2005. Now suppliers have a good opportunity to show their product to get new orders. To book your booth (space) for this event please visit our web site or contact us at the above numbers, also log in for free registration and get more information from time to time basis.

Le temps les rattrapera

En tant que rescapé du génocide rwandais, la décision de la Cour suprême d'expulser Mugesera me fait chaud au coeur. Cela montre que où qu'ils soient, même dans un pays tel le Canada, les responsables du génocide doivent se sentir inquiétés, et que le temps les rattrapera toujours. Ils doivent tous être déportés vers le Rwanda pour y être jugés et subir ce que la justice rwandaise leur réserve. Je n'ai aucune pitié pour ces personnes-là.

Frédéric Mugwaneza

Harper fait fausse route

Madame ou Monsieur, Veuillez trouver ci-joint ma carte de membre (no. 17188470) du Parti conservateur du Canada, que je désire annuler. Veuillez également retirer mes coordonnées de vos listes d'envoi. M. Harper a tenu des propos inacceptables au sujet de la légitimité des positions que défendent les députés du Bloc québécois aux Communes. Il n'existe pas et ne doit pas exister dans ce pays deux types de critères démocratiques, selon que l'on soit indépendantiste ou fédéraliste. No taxation without representation, dit le vieux principe britannique. Or, les indépendantistes québécois paient des impôts — et un sacré paquet ! Qu'il faille rappeler ces choses à M. Harper montre bien qu'il n'a pas l'étoffe d'un chef capable de guider le Canada au

XXI^e siècle. Lorsque j'ai adhéré au Parti conservateur du Canada, c'était pour des motifs économiques et philosophiques, notamment la nécessité de réduire les impôts, de restreindre l'emprise de l'appareil d'État sur la vie des citoyens et de responsabiliser l'individu face à son propre mieux-être, après 40 ans de social-démocratie ruineuse. Par ailleurs, je ne suis certes pas une grande admiratrice de Pierre Elliott Trudeau, de son inique rapatriement de la Constitution et de sa très encombrante Charte des droits, mais je lui sais gré d'avoir solidement implanté un principe dans la vie politique canadienne : l'État n'a rien à voir dans la chambre à coucher des citoyens. En s'obstinant à affirmer le contraire, M. Harper fait fausse route et je connais bien peu de Québécois disposés à le suivre sur cette voie.

Louise Sexton
Montréal

M. Harper et les maudits séparatistes

Ça avait l'air drôlement plus légitime d'avoir l'appui des séparatistes quand venait le temps de faire tomber un gouvernement ! Cela dit, je me demande si ce n'est pas ça la stratégie de M. Harper : dissocier son parti du vilain parti séparatiste avec lequel il a tenté de faire tomber le gouvernement et s'en dissocier sur un thème « populaire » en plus. Vous savez, pour tous ceux que ce brouhaha

rend fébrile : vous allez être scandalisés lors de l'adoption mais dans six mois, vous n'y penserez même pas ! Ça a changé quoi dans vos vies, la décriminalisation de l'homosexualité en 1968 ? Vous ne trouvez pas qu'il serait temps qu'on passe à autre chose ?

Jean-François Trottier

Un faux débat

Le prix de l'essence a dépassé le dollar. Beaucoup se sont indignés et ont prétendu qu'à ce coût, il ne leur était plus possible de partir en vacances. Ces gens n'ont sûrement pas fait le calcul et se laissent bernés par les impressions et les opinions farfelues de quelques personnes mal informées. Par exemple le tour de la Gaspésie en auto vous amènera à rouler environ 2500 km. Avec un véhicule qui consomme 10 l/100 km (ce qui en passant n'est pas très efficace) le voyageur aura besoin de 250 litres d'essence au total. Même si l'essence a augmenté de 10 cents ces derniers mois, cette augmentation ne représente que 25 \$ pour le voyage en question. C'est bien peu pour se refuser des vacances. Quelques suggestions : apportez votre pique-nique au lieu de manger au restaurant, modifiez un peu votre itinéraire pour dormir une nuit de moins à l'hôtel ou prenez moins de repas en route. Et surtout ne vous privez pas de vacances pour si peu !

Gilbert Lavoie
Joliette

La dictature du bruit



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

Nous vivons dans des sociétés de moins en moins gérables, de plus en plus paralysées par leurs débats internes où le poids des lobbies devient un facteur déterminant dans la prise de décision.

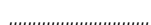
On en a eu un autre exemple sous les yeux, la semaine dernière, aux réactions qu'a suscitées la présentation par Loto-Québec d'un très imposant projet récréo-touristique, près du centre-ville de Montréal, où le nouveau casino serait intégré à un complexe conçu par le Cirque du Soleil qui contiendrait un hôtel, une salle de spectacle, mais aussi un centre de foires et un stade de football.

L'encre était à peine sèche sur les documents de présentation que la machine était partie, lobbies, « spécialistes » en tout genre et groupes d'intérêts commençaient déjà à se déchaîner. Cela risque fort, comme dans d'autres cas, d'empêcher le projet de voir le jour. Il suffit de voir la prudence maladroite des politiciens : le premier ministre Charest marche sur des oeufs, tandis que le maire de Montréal, qui devrait être enthousiaste, est hésitant.

Encore une fois, si la Révolution tranquille était à faire maintenant, soyez certain qu'elle ne décollerait pas, pas plus que la Baie James, pas plus que l'Expo 67, parce que les environnementalistes dénonceraient la création d'une île dans le fleuve Saint-Laurent, que la gauche dénoncerait la culture globalisante d'une exposition universelle, parce que les résidents d'un peu partout se mobiliseraient contre la congestion et les nuisances.

Et pourtant, ce projet est certainement structurant, parce qu'il doterait la métropole d'une infrastructure touristique majeure, et parce qu'il développerait également une zone du centre-ville actuellement dévastée et abandonnée. À condition bien sûr qu'il soit économiquement viable, ce qui doit faire l'objet d'un débat public serré, parce que le principal bailleur de fond est une société d'État.

La seule ombre à l'horizon, c'est qu'en rapprochant le casino des lieux habités, on risque d'augmenter la tentation pour les joueurs pathologiques, surtout la clientèle plus vulnérable du quartier défavorisé de Pointe Saint-Charles. Loin de moi l'idée de minimiser l'importance de ce fléau social qu'est le jeu pathologique. Mais il semble y avoir une disproportion entre ce problème et le déchaînement qu'il provoque.



Le casino actuel est à dix-douze minutes du centre-ville, accessible en auto, en taxi, en transport en commun, en vélo et même à pied. Le futur casino serait à quelque chose comme huit-dix minutes du même centre-ville. Est-ce que ces quelques minutes vont vraiment faire une différence dans les habitudes de jeu ? Surtout quand on sait que les barrières physiques font que ce casino n'est pas facilement accessible du quartier de Pointe Saint-Charles. Ce n'est pas très sérieux.

Il y a beaucoup d'hypocrisie dans ce débat qui s'amorce. Le fléau du jeu, au Québec, s'exprime largement par les infâmes vidéopokers, qui sont partout, y compris dans Pointe-Saint-Charles. C'est là que devrait être la bataille.

Et si les opposants au projet sont vraiment animés par des préoccupations sociales, ils devraient plutôt se réjouir d'une transformation du casino qui le destine davantage vers une clientèle touristique et fortunée, ce qui, en soi, impose une barrière psychologique et financière pour les clientèles plus vulnérables. Ils devraient noter que Loto-Québec travaille déjà avec la Santé publique pour minimiser les impacts sociaux. Et profiter de l'occasion pour exiger que Loto Québec mette plus d'énergie pour identifier, encadrer et aider les joueurs pathologiques. Ou encore s'assurer que les retombées économiques de ce vaste projet profitent aussi au quartier de Pointe Saint-Charles. Mais, dans les débats par lobbies interposés, on dénonce d'abord, on réfléchit ensuite.

C'est d'autant plus vrai que le monde de la santé publique a découvert, au fil des années, qu'il atteignait souvent mieux ses buts en se comportant comme un lobby : les conférences de presse, les actions militantes et les formules-chocs sont souvent plus efficaces que l'approche scientifique. Par exemple, dans les réactions à l'annonce de ce projet, il était étonnant de voir un spécialiste de travail social évoquer Las Vegas pour illustrer les impacts sociaux négatifs du jeu. Une comparaison franchement grossière, quand on connaît la taille de Las Vegas et la place qu'y prend le jeu.

Il est très possible, et même probable, que les analyses démontreront que le déménagement du casino aurait des impacts sociaux mineurs, que l'on pourrait aisément compenser. Mais il sera peut-être trop tard. Car la logique militante, c'est de tuer les projets que l'on dénonce avant qu'un débat civilisé et intelligent puisse avoir lieu.

On dit souvent que la démocratie, c'est la dictature de la majorité. Nous sommes dans un nouveau monde, où le pouvoir appartient à ceux qui ne sont majoritaires, pas représentatifs, mais qui sont capables d'occuper la scène publique. Nous sommes entrés dans l'ère de la dictature du bruit.

COURRIEL

Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Les leçons de la grève

Le débat sur les droits de scolarité tient plus du discours syndical que d'une véritable analyse de la situation

JEAN-CHARLES CHEBAT
ET GERMAIN BELZILE

Les auteurs enseignent à HEC Montréal.

Les leaders étudiants et certains de nos ténors politiques et médiatiques affirmaient il y a peu de temps qu'il fallait réduire ou même annuler les droits de scolarité, afin d'assurer un meilleur accès à l'université. On peut résumer ainsi leur discours :

- > Le coût pour les étudiants des études supérieures est prohibitif ;
- > L'endettement étudiant est élevé ;
- > Ceci rend les études supérieures inaccessibles ;
- > Seuls les riches vont à l'université.

Qu'en est-il ? Pour l'ensemble du Canada, on observe que les provinces où l'accès est le plus grand sont celles qui ont les droits les plus élevés. Au Québec, où les droits sont de loin les plus faibles (1862 \$ en 2004), le taux de scolarisation universitaire est inférieur à celui de la Nouvelle-Écosse (soit 20 % contre 33 %), où les droits sont de 5557 \$ et de l'Ontario où ils sont de 4923 \$.

Pourquoi poursuit-on des études de niveau supérieur ? Une personne raison-

Si l'on cherche vraiment à aider les gens qui proviennent des familles les moins riches, on devrait plutôt lutter contre le décrochage scolaire au secondaire.

nable répondrait que l'on compare les bénéfices attendus de ces études avec leur coût. Les bénéfices sont autant pécuniaires (revenus attendus plus élevés, périodes sans revenus — chômage — plus courtes et moins nombreuses) que non pécuniaires (emplois plus intéressants, plus grande mobilité). Le coût de ces études est mesuré par leur coût d'opportunité : un coût financier direct (les droits de scolarité) mais aussi implicite (les revenus perdus pendant les études ainsi que les coûts indirects découlant de la fréquentation d'un établissement d'enseignement, nets des bourses). Le professeur Clément Lemelin, de l'UQAM, a calculé qu'en 1994 les droits de scolarité assumés par l'étudiant universitaire québécois moyen (1700 \$ par année) ne représentaient qu'environ 14 % de ses coûts personnels. Est-il alors étonnant que la hausse majeure des

droits de scolarité de 1989 à 1992 (ils sont passés en moyenne de 547 \$ à 1483 \$) n'ait pas eu d'impact significatif sur la fréquentation universitaire ? En effet, le triplement des droits de scolarité n'a augmenté le vrai coût d'une année d'université que de 10 %. Le résultat ? Autant le nombre que le taux d'étudiants (les étudiants en proportion des personnes en âge d'étudier) ont alors augmenté au Québec.

Au Québec, les droits de scolarité ne représentent qu'une toute petite partie du coût d'opportunité des études supérieures. Quels sont alors les facteurs qui comptent ? Pour 100 Québécois (les chiffres sont pour 1994-95), 99 entreprennent le secondaire et 84 le terminent ; 65 entreprennent le cégep et 38 le terminent ; 36 commencent un premier cycle universitaire et 27 obtiennent leur diplôme ; 9 débutent une maîtrise et 6 réussissent ; finalement, 2 personnes commencent un Ph.D. et 1 seul devient docteur.

Les spécialistes en économie de l'éducation retiennent un certain nombre de facteurs qui déterminent la poursuite d'études supérieures : ce sont les caractéristiques personnelles (comment l'étudiant a-t-il performé au niveau précédent, aime-t-il l'école, etc.), le milieu familial (valorise-t-on l'éducation, la famille est-elle dysfonctionnelle, etc.) et les coûts versus les bénéfices privés (les droits de scolarité, l'état du marché du travail — on étudie plus en période de ralentissement économique, car le coût d'opportunité est plus faible —, le domaine d'étude, etc.). De loin, le milieu familial est le facteur le plus important. Dans le quartier d'un des auteurs (le Centre-Sud de Montréal), la majeure partie des étudiants de niveau secondaire décrochent bien avant l'université. Il est difficile de blâmer les faibles bourses et les droits de scolarité élevés pour ce phénomène.

Un investissement

Les droits de scolarité élevés sont-ils une mesure sociale équitable ? Si l'on se place du point de vue de l'intérêt individuel des étudiants universitaires, oui sans doute. L'éducation est le meilleur investissement d'une vie, à bien de points de vue. Non seulement en raison de la liberté de choix d'emplois découlant de la variété des habiletés apprises à l'université, mais aussi en raison du taux de chômage nettement moindre pour les diplômés universitaires que pour l'ensemble de la société canadien-



PHOTO IVANOHO DEMERS, LA PRESSE

Selon les auteurs, l'accessibilité aux études supérieures dépend beaucoup plus de facteurs sociaux que de la valeur des droits de scolarité.

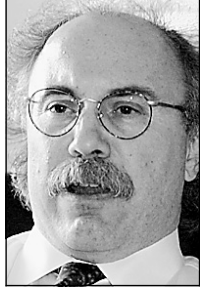
ne : 5 % pour les diplômés universitaires contre 11 % pour l'ensemble des Canadiens en 1995 par exemple. Demander aux étudiants de contribuer un peu plus à l'obtention d'un diplôme qui leur rapportera avant tout à eux n'est pas une mesure régressive.

Les jeunes provenant de familles aisées sont fortement surreprésentés à l'université. 70 % des étudiants ne demandent pas d'aide financière. Dans plusieurs pays européens, il y a gratuité scolaire au niveau universitaire ; on y retrouve tout de même une structure sociale étudiante semblable à la nôtre. Le débat des derniers mois tient plus du discours syndical du « maintien des acquis » qu'à une véritable analyse de la situation des étudiants. La CASSEE ne se définissait-elle pas elle-même comme un mouvement syndical étudiant ?

Si l'on cherche vraiment à aider les gens qui proviennent des familles les moins riches, on devrait plutôt lutter contre le décrochage scolaire au secondaire, particulièrement dans les quartiers où une minorité obtient son diplôme. L'accessibilité aux études supérieures dépend beaucoup plus de facteurs sociaux que de la valeur des droits de scolarité. De plus, faisons payer les riches (sic), en dégelant ces droits. À ce moment, on pourra vraiment discuter d'une aide ciblée vers les étudiants venant des milieux les plus pauvres.

Je dis oui à Pauline Marois

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU



Député de Borduas, l'auteur a été ministre dans le gouvernement de Bernard Landry et président de l'Assemblée nationale.

Pauline Marois m'a invité à être à ses côtés alors qu'elle propose un nouveau type de leadership dont le Québec a besoin pour franchir l'étape ultime de sa longue marche vers sa pleine maturité politique. Je lui dis oui.

Vétéran de l'équipe parlementaire du Parti québécois depuis 1976, je connais assez bien les principaux aspirants aux fonctions de chef de notre parti, de premier ministre du Québec et de grand timonier de l'indispensable coalition populaire pour faire accoucher le projet du pays. Je les ai vus dans l'action, je les ai entendus. Mon jugement m'indique qu'il n'y a personne d'aussi capable que Pauline Marois d'être le chef d'État qu'il nous faut pour les années cruciales que nous attendent.

D'entrée de jeu, elle est certes la plus qualifiée au plan technique à cause des nombreuses responsabilités majeures qu'elle a assumées avec brio et aplomb dans plusieurs gouvernements. Quand on considère l'ampleur des défis de gouvernance que le prochain chef du PQ aura à assumer pour faire accéder le Québec dans le concert des nations, on peut se demander comment il pourrait être possible d'écarter cette première considération.

En second lieu, Pauline Marois dispose d'un atout fondamental pour mériter la confiance et l'appui qu'il lui faut : l'au-

thenticité. Cette femme donne l'heure juste. Elle est franche, directe et elle parle vrai. Plus que jamais, le Québec a besoin d'un leadership qui inspire le respect, un leadership fondé sur les principes d'éthique et de vérité.

Une troisième raison majeure qui devrait nous faire choisir Pauline Marois, c'est son courage de faire face. De tous les aspirants déclarés, elle est la personne qui a le plus osé aller au front pour défendre ses points de vue. Au dernier congrès tant sur l'approche à privilégier pour réaliser la souveraineté que sur le dossier linguistique, elle était là, au micro, où il fallait être quand on veut être un chef et donner la direction idéologique nécessaire.

À cet égard, le courage d'être sur la ligne de front quand cela chauffe est d'autant plus rassurant qu'il est doublé d'une profondeur au plan de la pensée qui est aussi indispensable. Jusqu'à ce jour, le calibre intellectuel des chefs du Parti québécois a toujours été supérieur. Pour la suite des choses, il ne peut pas en être autrement.

L'heure est venue au Québec de permettre à une femme expérimentée et très qualifiée d'assumer le leadership de la nation.

Pauline Marois n'est pas qu'une femme d'action, elle est aussi une femme de réflexion qui valorise beaucoup l'écoute empathique. Pour elle, les points de vue des autres comptent et le dialogue est l'ancrage de son type de leadership.

Le Parti québécois autant que toute la société québécoise ont besoin maintenant d'un dirigeant pour qui la démocratie est le pilier central de son action politique.

Parce qu'il concentre les principaux pouvoirs entre les mains du seul premier ministre, notre système politique favorise structurellement l'autoritarisme et l'autocratie. Or, pour réussir à faire naître le nouveau pays désiré, il faudra à tout prix un leadership qui renoncera à régner en maître absolu et qui trouvera sa force dans l'ouverture aux autres, la concertation et la recherche de consensus. Le prochain chef du Parti québécois ne devra pas uniquement faire coexister efficacement différentes tendances souverainistes, il devra surtout, en sa qualité de premier ministre du Québec, coaliser tous ceux et celles pour qui le Québec passe et devra toujours passer avant le Canada.

Démocratie participative

J'ai réussi ces derniers mois à faire prévaloir auprès des militants du PQ que le passage obligé vers la souveraineté est dorénavant la démocratie participative et non le traditionnel marketing politique. Cela est maintenant inscrit noir sur blanc dans notre nouveau programme politique. Parmi les gens qui ont cru en cette nouvelle approche et qui se sont mouillés pour la défendre avec moi, il y avait Pauline Marois. Pour mettre en oeuvre ce vaste exercice de participation citoyenne, il va falloir un chef qui croit vraiment que les grands changements doivent être

émergents et non décrétés par en haut. Pauline Marois a cette conviction. Cela me rassure et m'enthousiasme.

Je termine en disant franchement à tous ceux et celles habités par le désir intense d'un vent de renouveau que l'heure est venue au Québec de permettre à une femme expérimentée et très qualifiée d'assumer le leadership de la nation. Là serait tout un renouveau.

ACTUALITÉS

Les policiers seront très sélectifs

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Dès demain, veille du congé de trois jours de la fête du Canada, les policiers provinciaux seront très sélectifs dans la remise de contraventions aux conducteurs qui dépassent les limites de vitesse.

Cette mesure s'inscrit dans les « moyens de sensibilisation » de l'Association des policiers provinciaux du Québec afin de forcer le gouvernement à donner le pouvoir à la direction de la Sûreté du Québec de bonifier le régime de retraite.

Pour le président de l'APPQ, Jean-Guy Dagenais, être plus sélectif ne veut pas dire absence totale de contraventions. Les policiers ont un droit discrétionnaire. Il a précisé que les policiers provinciaux seront très visibles sur les routes, principalement durant le long week-end, et interviendront surtout dans les cas de conduite dangereuse.

L'APPQ a choisi le 30 juin pour mettre de l'avant ce nouveau moyen parce que cela fera alors trois ans que les quelque 5200 policiers provinciaux sont sans contrat de travail.

Hier matin, afin de sensibiliser la population, une quinzaine de voitures de police ont été peintes avec différents slogans, comme « trois ans sans contrat ». Ces véhicules avaient été placés dans des endroits stratégiques. Il y en avait à Montréal, à l'entrée du pont Jacques-Cartier, et d'autres près des ponts de Québec et de Trois-Rivières.

Collision mortelle

Une collision frontale survenue hier après-midi sur l'autoroute 30, près de Saint-Bruno a fait une victime. Un automobiliste de 81 ans s'est engagé dans la mauvaise direction sur l'autoroute. Sa voiture est entrée en collision avec un autre véhicule qui circulait dans la bonne voie, et à bord duquel se trouvait un individu de 61 ans. Les deux conducteurs ont été gravement blessés. L'homme de 61 ans est décédé. PC

Trois incendies en cinq mois



Le motel La Parisienne, à Longueuil, a encore brûlé. C'est la troisième fois en cinq mois que cet immeuble, situé au 1277, boulevard Taschereau, passe au feu. Cette fois, l'incendie a éclaté hier, en plein cœur de l'après-midi, paralysant du même coup la circulation sur le pont Jacques-Cartier. Des dizaines de pompiers ont combattu le brasier sous une chaleur accablante. Ils ont dû installer des douches portatives afin de se rafraîchir. Les pompiers de Longueuil ont demandé à la police municipale de mener une enquête. Les causes de l'incendie demeurent inconnues. Le dernier incendie dans ce motel, en rénovation depuis des années, remonte au 6 juin dernier. Une enquête est toujours en cours pour en déterminer les causes. Un problème électrique était à l'origine d'un autre incendie survenu en janvier 2005.

PHOTO IVANO H. DEMERS, LA PRESSE

Une rivale mortellement poignardée de 28 coups de couteau

L'accusée plaide la légitime défense

PASCAL FAUCHER

Une jeune femme accusée d'avoir mortellement poignardé sa rivale de 28 coups de couteau peut-elle plaider la légitime défense ?

C'est ce qu'aura à trancher le juge Maurice Laramée, de la Cour supérieure, qui a entendu hier le témoignage d'une étudiante de Kahnawake, Alexis Delisle, accusée du meurtre non prémédité d'une autre jeune Amérindienne, Stacey Diabo, le 23 septembre 2004. Alexis Delisle, 19 ans, a plaidé non coupable.

Devant une salle comble du palais de justice de Longueuil, dans laquelle ont pris place de nombreux parents et amis — dont Robert Gabriel et John Harding, célèbres opposants à l'ex-grand chef James Gabriel —, l'accusée a expliqué comment elle a cherché à se défendre contre l'ancienne conjointe de son ami de cœur de l'époque. « Elle me menaçait sans cesse au téléphone, a dit Alexis Delisle avec émotion. Elle disait qu'elle voulait me tuer. »

La nuit du drame, Stacey Diabo

met ses menaces à exécution. Après une nuit de beuverie, elle fait irruption chez sa rivale, vers 4 h du matin. Elle tente de la faire sortir, avec l'aide de deux amis, en vandalisant des voitures garées dans l'entrée. La mère d'Alexis sort de la maison. Un membre de la bande l'empoigne. Stacey Diabo en profite pour foncer vers la porte d'entrée, bâton de golf à la main.

Munie d'un couteau de cuisine, Alexis essaie de fermer la porte, mais son assaillante la repousse. Une brutale échauffourée s'ensuit.

Alexis dit avoir perdu le nord. « Je ne voyais rien. Elle me tirait les cheveux vers le bas. Je ne sais pas où j'ai frappé. »

Alexis glisse sur du sang. Les deux femmes se retrouvent pas terre. La bagarre est terminée. Stacey ne survivra pas à ses blessures.

À l'arrivée des policiers, l'accusée ne cherche pas à dissimuler son méfait. Elle leur donne son pyjama maculé de sang et se livre aux autorités.

Les plaidoiries doivent avoir lieu ce matin.

20¢ DE RABAIS
PAR LITRE DURANT UN AN

JUSQU'À 2 500 LITRES*

EXCLUSIF À GM

ÉVÉNEMENT FAITES LE PLEIN



Ce modèle incluant transmission automatique



« L'Optra répond à ceux qui recherchent la meilleure affaire. »

Nadine Filion, La Presse

CHEVROLET OPTRA 5 PORTES, FAMILIALE ET BERLINE

Moteur 2,0L DACT 4 cyl. de 119 HP • Freins à disque aux 4 roues • Portes et glaces avant à commandes électriques (berline) • Lecteur CD • Lecteur CD et MP3 (familiale) • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable • Phares antibrouillard (5 portes et familiale) • Roues de 15 po avec enjoliveur • Garantie limitée 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise • Et bien plus...

OPTRA 5 PORTES ET BERLINE

159 \$/mois*
Avec comptant de 2207\$

OPTRA FAMILIALE

179 \$/mois*
Avec comptant de 2870\$

OU

0%
DE FINANCEMENT
À L'ACHAT*

Option 0\$ comptant offerte

Terme de 48 mois à la location. 0\$ dépôt de sécurité. Transport de 960\$ et préparation inclus.

CHEVROLET  Choisis ta route.

L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2005 suivants : Optra (1J019/RTA), Optra 5 (1J048/RTA) et Optra familiale (1J035/1SAMXO/USL). Les modèles illustrés peuvent comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits en sus et payables à la livraison. *A l'achat ou à la location de la plupart des modèles neufs ou de démonstration en stock et moyennant le versement d'une somme additionnelle de 0,01 \$, le consommateur reçoit une carte de prix préférentiel permettant d'obtenir la réduction sur l'essence. L'offre s'applique aux véhicules dont la livraison est prise entre le 25 mai et le 2 août 2005 inclusivement. Les cartes sont valides à compter de 72 heures de la livraison et jusqu'au 31 août 2007, uniquement dans les stations Petro-Canada participantes ainsi que dans d'autres établissements approuvés, et ne sont pas monnayables. Tous les véhicules 2005 sont admissibles sauf ceux-ci : Cavalier/Sunfire, Jimmy/Blazer, camions poids moyen (y compris la famille GMT550 2 et 3, les camions à cabine basculante et la série V), HUMMER, Cadillac, Saab. *A la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent (voir tableau). A la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 \$ du km après 80 000 km. Première mensualité exigible à la livraison. Taux de financement à l'achat de 0% pour un terme de 36 mois sur approbation de crédit de GMAC seulement. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location, à l'exception des programmes de La Carte GM, du mérite étudiant et de GM Mobilite. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Un échange entre concessionnaires peut être requis. Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483, ou visitez gmcanada.com